



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 15 MARS 2018, A 19H30

PRESIDENCE	Mme Pascale Spicher, Présidente
CONSEIL GENERAL	44 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	MM. Michael Zaugg, Michel Bavarel, Alexandre Dupasquier et Mmes Corinne Faessler, Constance Rohrbasser et Isabelle Comment Gauderon
CONSEIL COMMUNAL	8 Conseillers communaux sont présents
EXCUSE	M. Nicolas Bapst, Vice-syndic

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux des 13 et 14.12.2017
2. Message relatif à la demande d'un crédit pour l'assainissement contre le bruit de la route des Préalpes – Secteur EST
3. Message relatif à la demande d'un crédit pour le remplacement de deux véhicules de voirie
4. Message relatif à la demande de crédit pour la réhabilitation des places d'arrêt de bus
5. Message relatif à l'approbation du règlement scolaire communal
6. Postulat n° 016 déposé par M. Pierre-Yves Moret (Centre-Gauche PCS) et Mmes Sophie Ortner (Les Verts) et Isabelle Gauderon (PDC) concernant les mesures de formation et d'insertion professionnelles au sein de l'administration communale
7. Réponse au postulat n° 011 déposé par Mme Pascale Spicher (PS) concernant la sécurité autour de l'école des Rochettes
8. Election d'un membre à la Commission financière
9. Fusion : Etat des discussions
10. Divers

Mme Pascale Spicher, Présidente. Mmes et MM. les Conseillers généraux, chers collègues, Mme la Syndique, Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mmes et MM. les représentants de la presse et membres du public, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à toutes et à tous à notre séance de ce soir.

Un salut tout particulier à Mme Maya Dougoud et à, sa, si belle énergie citoyenne qui nous fait l'honneur de venir entendre la qualité de nos débats. Soyez à la hauteur et sentez-vous libres de l'approcher pour discuter.

La séance a été valablement convoquée par courrier du 22 février 2018, accompagné des différents documents relatifs à l'ordre du jour.

Pour ce soir, je dois excuser les personnes suivantes :

Mmes Corinne Fässler et Isabelle Comment Gauderon pour raisons personnelles ainsi que Constance Rohrbasser pour cause de maladie.

M. Michel Bavarel qui a le bonheur d'être en vacances, MM. Alexandre Dupasquier et Michaël Zaugg pour des raisons professionnelles.

Pour le Conseil Communal, je dois excuser M. le Vice-Syndic Nicolas Bapst à qui nous souhaitons un prompt rétablissement.

Mme Véronique Polito nous rejoindra avec quelques minutes de retard.

Vu le nombre de Conseillers généraux présents, j'observe que la majorité des membres sont présents, de fait je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents actuellement.

Pour la bonne tenue du procès-verbal, je rappelle que cette séance est enregistrée et je vous prie d'attendre qu'un micro en état de marche vous soit remis par M. Vanco Manusev avant de prendre la parole. Je profite de ce rappel pour remercier chaleureusement notre huissier qui nous prépare inlassablement la salle, séance après séance, et qui veille au bon enregistrement des débats.

Dans le même ordre d'idée, je vous rappelle que le secrétariat apprécie particulièrement que lui soit remis vos communications par écrit, comme le stipule l'article 65 de notre règlement. Merci de vous y plier.

Nous sommes actuellement 42 Conseillers généraux présents.

En préambule de cette séance, quelques communications :

Suite à la démission enregistrée dans notre séance du 14 décembre 2017 de Mme Françoise Ducrest, c'est en date du 9 février dernier que j'ai reçu de la part du Préfet de la Sarine, M. Carl-Alex Ridoré, l'avis d'assermentation de M. Augusto Manuel da Silva Soares en tant que Conseiller général et l'aval qu'il peut valablement siéger au sein de notre Conseil général.

Originaire de Fradelos Branca, région bord de mer portugais, M. da Silva Soares est né à Albergaria-a-Velha, il y a un peu plus d'un demi-siècle. Il est riche de cinq frères et d'une sœur, quatre de ses frères habitent également à Villars-sur-Glâne. Il est le papa d'un garçon et il réside depuis le 1er janvier 2006 à Villars-Vert, alors qu'il est en Suisse depuis le 12 mars 1985. Il est détenteur de la nationalité helvétique depuis 2015. Moniteur officiel du groupe de préparation du Morat-Fribourg, en ce sens, il saura mieux que nous faire marcher, puisqu'il sait comment nous faire courir. Son palmarès au sein du Club athlétique fribourgeois est impressionnant au point qu'il est en train de se préparer pour participer au marathon de New York, le dimanche 4 novembre 2018. Pour tous les parents dans cette salle, vous aurez une anecdote à raconter à vos enfants au petit-déjeuner demain matin ! Vous pourrez leur dire que vous connaissez l'homme qui a construit le Silver Star et le Blue Fire car, en tant que constructeur d'appareils industriels dans une des grandes entreprises régionales, il est le mécanicien spécialisé de haute précision pour les rails et les wagons des plus grands parcs d'attraction du monde.

M. Augusto Manuel da Silva Soares, je vous prie de vous lever pour que nous puissions vous accueillir parmi les membres de notre Conseil général.

Mme Véronique Polito et M. Matthias Sluga rejoignent la séance à 19h34.

Un changement a également eu lieu pour le groupe PDC.

Nous avons pris acte de la démission de Mme Pascale Mottolini de notre Assemblée ainsi que de la Commission financière, en date du 18 janvier dernier.

Nous la remercions vivement pour son engagement depuis plusieurs années au service de la Commune.

C'est Mme Colette Teixidor-Tâche que M. le Préfet a eu l'occasion d'assermenter le 9 février dernier et de lui donner ainsi l'aval pour pouvoir valablement siéger au sein de notre Conseil.

Maman d'un jeune homme, elle réside dans notre Commune depuis qu'elle y est née, il y a un peu plus de 60 ans. Fille de Jean et de Cécile Tâche qui ont tous deux été Conseillers communaux, elle est l'aînée de 5 filles. Nous devons à son papa, Conseiller communal dans les années 60, la si délicate prose concernant les sacs poubelles. Laissez-moi le plaisir de vous en lire une partie du son contenu (de la prose donc, pas des sacs poubelles) :

A tous les ménages de la Commune de Villars-sur-Glâne

Concerne : ramassage des ordures

Les expériences réalisées au cours de l'été dernier avec les sacs en plastique ont été très satisfaisantes. Après quelques réactions assez vives de la part de certaines ménagères, tout le monde a finalement adopté le système... A la suite de ces expériences, le Conseil communal a rendu obligatoire l'usage des sacs en plastique pour tous les ménages privés dès le 1er novembre 1963... Les sacs en plastique seront vendus dans tous les commerces de la Commune au prix le plus bas, soit Fr. 8.00 le cent ou Fr. 0.80 les 10 pièces. Les sacs ont été améliorés... Ils sont tout d'abord plus épais, ce qui les rend plus solides, et plus longs, pour donner suite aux désirs de plusieurs ménagères. D'autre part, le soufflet a été supprimé pour éviter les déchirures. Ces améliorations n'ont pas permis d'abaisser d'avantage le prix des sacs. Chacun doit comprendre qu'une dépense d'environ Fr. 8.00 annuellement doit être supportable pour créer des conditions d'hygiène pour le personnel de la voirie. Les sacs seront livrés avec un prospectus d'emploi...

Mme Teixidor-Tâche, vous comprendrez bien vite que plus de 50 ans plus tard, on se préoccupe toujours beaucoup des sacs poubelles dans ce Législatif, que ce ne sont plus seulement les ménagères qui sont sollicitées à trier les déchets et que votre expérience familiale en la matière nous sera certainement d'une grande utilité.

Dire encore que vous êtes assistante Senior service client dans une importante entreprise villaroise, que vous résidez actuellement à la Route de la Ferme et que vous faites ce soir votre entrée en politique.

Je vous adresse mes félicitations et la bienvenue parmi nous en vous demandant de vous lever pour que nous puissions dignement vous saluer.

Le départ de Mme Mottolini a également des conséquences sur notre Commission financière. Dans le point 8 de l'ordre du jour, nous serons amenés à élire un nouveau membre à notre Commission financière.

La procédure de révision du Règlement du Conseil général a été achevée hier par le Bureau et je suis en mesure de vous informer que notre Règlement est actuellement dans les mains du Service des communes pour avalisation. Nous aurons l'occasion de le voter probablement lors de la prochaine séance, agendée au 24 mai.

Maintenant, permettez-moi quelques comptes rendus de mes participations à différentes séances et manifestations en tant que votre représentante.

Le samedi 16 décembre dernier, alors que des milliers de flocons voltigeaient derrière les fenêtres protectrices du Foyer des Préalpes, j'ai eu l'honneur de représenter notre Conseil Général lors du dîner de Noël des aînés de notre Commune. Plus de 100 personnes étaient venues s'attabler pour engloutir une choucroute royale et gober une part de bûche tout en papotant gaiement, sérieusement et joyeusement sur les faits de l'année écoulée. Dans le discours que j'ai eu l'occasion de prononcer, j'ai profité pour leur présenter les enjeux qui attendent notre Commune et leur regard plus qu'attentif, me permet de vous dire aujourd'hui que les aînés de notre Commune comptent vraiment sur nous pour maintenir leur qualité de vie. Au nom du Conseil communal, c'est Mme la Syndique qui a eu l'occasion de leur présenter le bilan de l'année 2017 et croyez-moi qu'ils savaient très bien de quoi elle parlait. Dire que nous avons terminé ces festivités de la Nativité en chantant à tue-tête me permet de vous confier que l'abbé Papaux a une forte jolie voix.

« Faire du mieux que l'on peut », c'était, le 18 janvier dernier, l'introduction du Commandant du Corps des sapeurs-pompiers, M. Nicolas Corpataux, devant ses troupes et chacune et chacun d'entre nous qui avons assisté à la lecture du rapport annuel avant de partager la traditionnelle fondue. Vous avez toutes et tous eu l'occasion de lire ce rapport annuel puisque notre secrétariat vous l'a transmis en date du 22 janvier dernier. Juste vous dire que ce sont 11 nouvelles personnes qui ont rejoint l'effectif du Corps des sapeurs-pompiers dans le courant de l'année 2017 et que 10 personnes ayant déménagé ou atteint l'âge fatidique des 52 ans, l'ont quitté. L'effectif reste donc passablement stable tournant autour des 70 personnes qui ont assuré en 2017, 73 interventions durant 828 heures de travail. A l'heure où je vous

parle en ce 15 mars 2018, ce sont 7 nouvelles recrues qui prennent part à l'exercice respiratoire. Un immense merci de la part de notre Conseil général à notre si bien portant Corps de sapeurs-pompiers !

Le 23 janvier j'ai eu l'occasion de siéger au sein de la Commission de bâtisse de l'école du Platy. La partie la plus visible en amont de la plaine du Platy, celle du bâtiment de l'école proprement dit bénéficiera en principe d'un toit végétalisé. Les salles de gym verront leur toiture recouverte de panneaux solaires. C'est à M. Ignazio que nous devons le bouchardage minutieux des façades et c'est en principe dans le courant février que l'œuvre financée par le pourcent culturel aura été choisie, de même que les couleurs des murs intérieurs. Pour rappel, l'ouverture de notre 4^{ème} école est prévue pour la rentrée scolaire 2019-2020, soit le jeudi 29 août 2019. Un grand merci aux membres de notre Commission de bâtisse, maître d'œuvre de cette nouvelle école du Platy.

Mercredi dernier, soit le 7 mars, j'ai été invitée à siéger avec les membres de la toute nouvelle Commission Générations, Intégration et Animation qui bénéficie de l'efficacité d'un bureau qui analyse tous les projets soumis, émanant de la population communale, des gens comme vous et moi. Ce bureau d'analyse a deux critères fondamentaux qui lui permettent d'entrer en matière ou d'exclure un projet soumis : que l'action proposée fasse bénéficier la population villaroise et que le projet envisagé appartienne bel et bien au dicastère Générations, Intégration et Animation. Dans le cas contraire, le projet est adressé au dicastère concerné. Tandis que la plateforme Jeunesse, grâce à la coordination de REPER, fonctionne déjà avec une belle énergie et des missions claires, elle a le pouvoir de ne plus considérer les limites communales comme des frontières mais comme des ponts puisque des actions ponctuelles avec des jeunes en détresse se sont réalisées conjointement avec d'autres communes voisines. Le «Milieu» à Villars-Vert ; «Chez nous» aux Dailles et l'«Espace-Jeune» du Platy sont les trois centres actuellement en fonction pour l'animation. Conscient du fait qu'il manque un tel lieu à Cormanon-Est, le Président de la Commission, M. Marc Aurelio Andina s'est approché des propriétaires du bijou technologique appartenant aux champions du monde du Solar décaathlon 2017 : le NeighborHub qui prend ses quartiers sur le site Bluefactory où des portes ouvertes sont organisées les 28 et 29 avril prochain. Malheureusement, cette maison des voisins high tech a un coût qui n'entre pas dans notre budget communal et nous ne pourrions pas l'installer à Cormanon-Est. Quoiqu'il en soit, cette nouvelle Commission cherche à faire battre le cœur du «vivre ensemble». A cet effet, vous avez trouvé à votre place un flyer de l'Association Vivre S'ouvrir et Grandir (pour VSG) qui vous invite à participer à sa 2^{ème} manifestation qui s'intitule «l'été avant l'heure», le samedi 24 mars prochain. C'est un des très nombreux projets que notre Commune soutient.

Ces formalités étant terminées, commençons sans plus tarder notre séance et venons-en à l'ordre du jour.

1. Approbation des procès-verbaux du 13.12.2017 et du 14.12.2017

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous allons approuver les deux procès-verbaux de manière différenciée. Y a-t-il des remarques concernant le procès-verbal de notre séance du 13 décembre 2017 ? M. Colombo.

M. Giovanni Colombo, Conseiller général. J'ai une remarque concernant mon intervention. A la page 12, 2^{ème} ligne il y a une erreur de frappe. Il est écrit : *Le budget qui nous est soumis présente un déficit important qui représente comme l'a dit M. Carrel un « peu » plus de 3 % des produits.* Il manque le mot « peu ».

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres remarques ? Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. A la page 44, 3^{ème} phrase. C'est mentionné « Pour une procédure sur invitation, le seuil est déjà dépassé ». La mention juste est : « Pour une procédure **de gré à gré**, le seuil est déjà dépassé ».

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres remarques ? Tel n'est pas le cas, nous passons à l'approbation de ce procès-verbal.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal du 13 décembre 2017 avec les deux modifications demandées sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2017 est approuvé par 43 oui et 1 abstention.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Y a-t-il des remarques concernant le procès-verbal de notre séance du 14 décembre 2017 ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal du 14 décembre 2017 sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017 est approuvé par 42 oui et 2 abstentions.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Message relatif à la demande d'un crédit pour l'assainissement contre le bruit de la route des Préalpes – Secteur EST

Mme Pascale Spicher, Présidente. La parole est à la Commission financière. Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 2 mars 2018, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal en charge du dossier, et de M. Ali Osman Eraslan, Chef de secteur des services extérieurs.

La Commission financière regrette que le message ne fasse pas état de l'ensemble des assainissements contre le bruit à réaliser sur le territoire de la Commune. Elle estime qu'une vision globale de tous les travaux ainsi que des investissements qui en résultent pour la Commune s'impose. Pour cela, elle demande que soit établi un plan répertoriant les mesures contre le bruit qui devront être réalisées sur le territoire communal, en conformité avec l'OPB, et un planning des délais afin de bénéficier des subventions fédérales avant la date butoir.

Pour ce qui est de l'assainissement contre le bruit de la route des Préalpes – secteur EST, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement la demande de crédit de CHF 75'000.-- au maximum, sachant que les travaux seront peut-être moins conséquents que prévus selon les informations reçues des représentants de la Commune. Elle préavise également positivement l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal. M. Pierre-Emmanuel Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je n'ai pas de remarque. Je reste à disposition pour répondre aux questions.

Mme Pascale Spicher, Présidente. La parole est au Conseil général. M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Lors de sa séance préparatoire du 6 mars 2018, le groupe PDC a débattu de la demande de crédit pour l'assainissement contre le bruit du secteur EST de la route des Préalpes.

Conscient de l'impact sur la santé généré par une exposition trop importante au bruit, il salue la mesure d'assainissement de ce tronçon à la vue des valeurs d'émissions mesurées à cet endroit. Néanmoins, il profite de l'occasion pour relever quelques interrogations :

Est-ce que l'ensemble du réseau routier communal a-t-il été analysé ? Y'a-t-il encore d'autres tronçons qui doivent être assainis avant la date limite de mars 2018 ? Si oui, sera-t-il possible de le faire dans le délai imparti ?

Selon des analyses effectuées par l'Etat de Fribourg et publiées dans le journal de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports VSS du septembre 2017, l'effet phono absorbant serait divisé par 2 (-8db à -4db) après 5 ans déjà en raison d'un encrassement des vides, atténuant ainsi l'effet positif sur la réduction des émissions sonores. Le Canton a ainsi décidé d'acquérir une nouvelle balayeuse qui sera mise en service cette année afin de nettoyer efficacement les nouveaux revêtements dès leur pose. Ce procédé devrait éviter tout dépôt de particules fines dans les pores de l'enrobé.

Est-ce que la Commune envisage également l'acquisition d'une nouvelle balayeuse ou est-ce qu'un contrat de prestation avec le Canton pourrait être envisagé pour l'entretien de tronçons avec revêtement phono absorbant ? Dans la foulée, est-ce qu'une garantie est demandée à l'entreprise qui a effectué les travaux de poses, par exemple de 5 ans ?

Enfin selon plusieurs études, la pose d'un revêtement phono absorbant ne serait pertinente que sur les tronçons avec des vitesses supérieures à 35 km/h. Est-ce que pour les futures projets d'assainissement, la mise en zone 30 pour de petits tronçons devrait être privilégiée au remplacement de l'enrobé ?

Indépendamment des réponses apportées aux questions précédemment énoncées, le groupe PDC soutient à l'unanimité la demande de crédit et vous invite à en faire de-même.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions ? M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Dans sa réunion du 7 mars 2018, le groupe des Verts Centre Gauche-PCS a examiné avec intérêt le message qui nous est soumis. Nous félicitons le Conseil communal pour l'étude de 2014 mentionnée dans le message, qui a permis d'établir en toute transparence un inventaire sur l'état des lieux concernant les exigences fixées en la matière. Cette vue d'ensemble nous semble être un outil important pour planifier les différentes interventions pour relever les défis, comme le renouvellement de revêtement de différents types, la réparation des orniérages, les mesures de modérations de trafic, la construction de parois anti-bruit, les mesures de ralentissement du trafic, etc. De plus, le financement de cette intervention est planifié au budget des investissements. Merci pour ce travail qui relie la planification de l'infrastructure routière à la planification financière.

Selon notre lecture, ce message suggère une certaine urgence puisqu'il est dit qu'à partir de 2018, il n'y aura plus aucune subvention fédérale possible. Cette urgence nous pousse vers une décision rapide pour ne pas dire précipitée.

Sur le site internet de l'Office fédéral de l'environnement OFEV par contre, nous lisons que les contributions fédérales allouées pour l'assainissement du bruit sont prolongées jusqu'à fin 2022.

Avec cette nouvelle condition cadre et le manque de vue d'ensemble sur ce qui nous attend concernant la stratégie de gestion de notre infrastructure routière, une décision éclairée nous semble impossible à prendre.

Le parti des Verts Centre gauche-PCS souhaite pour un prochain message, qu'une perspective de 5 ans soit incluse dans le message afin de mieux comprendre l'importance et l'urgence de l'intervention envisagée. Cette contextualisation nous permettra de prendre une décision plus éclairée. De plus, il se pose la question de savoir si la Commission d'aménagement ne pourrait pas être entendue, pour un avis consultatif afin de stimuler la réflexion ?

Le groupe des Verts Centre gauche-PCS soutient le message.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Mme Vorlet.

Mme Martine Vorlet, Conseillère générale. C'est avec intérêt que le groupe PLR-PVL a pris connaissance du message relatif à la demande de crédit pour l'assainissement contre le bruit de la Route des Préalpes –secteur EST.

La mise en conformité du tronçon situé entre le giratoire du Coulat et celui de Cormanon n'est pas contestée. Bien que les valeurs mesurées ne soient pour l'instant pas alarmantes sur le tronçon concerné, il nous paraît opportun de réaliser les travaux d'assainissement, ce d'autant plus que ceux-ci pourront être partiellement subventionnés par la Confédération.

Notre groupe déplore toutefois que le message présenté sur la question de l'assainissement des routes contre le bruit ne porte que sur un seul tronçon. Il n'inclut aucun état des lieux sur l'ensemble des routes qu'il faudra encore assainir.

- Reste-t-il des tronçons de route à assainir à Villars-sur-Glâne ? Et si oui, est-il prévu de le faire encore cette année, afin de pouvoir bénéficier de la subvention fédérale qui prend fin en 2018 ?

Nous aurions souhaité que le Dicastère des services extérieurs, de la culture et des sports présente au Conseil général un message global, affichant l'ensemble des routes à assainir contre le bruit, avec une demande de crédit réparti sur plusieurs années, à l'instar de celui qui nous a été présenté pour les infrastructures d'eau potable.

Un message exhaustif sur l'état des lieux et sur les mesures envisagées, accompagné d'une demande de crédit à disposition sur plusieurs années pour réaliser les travaux nécessaires, permettrait de ne pas avoir à revenir devant le Conseil général avec une demande de crédit chaque fois qu'une mesure doit être exécutée. Le groupe PLR-PVL témoigne, par cette demande, de sa confiance envers les professionnels de notre Commune qui exercent leur travail au quotidien et qui cherchent des solutions pragmatiques pour maintenir la qualité de nos infrastructures. Un crédit octroyé sur la base d'un plan quinquennal leur offrirait une plus grande liberté d'action, en fonction des besoins.

En conclusion, le groupe PLR-PVL soutient la demande de crédit mais souhaite des réponses quant à l'état des lieux des routes à assainir contre le bruit et l'agenda prévu pour y remédier.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. M. Pierre-Emmanuel Carrel.

M. Pierre Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Effectivement, la question de la Commission financière est revenue auprès de chacun des intervenants concernant la planification des travaux à exécuter dans le cadre des phono-absorbants.

A la question de Mme Vorlet concernant la planification quinquennale des travaux, nous avons actuellement le PGRR2 qui arrive à son terme. Un bureau d'étude a été mandaté pour connaître les différents endroits de la Commune où des réfections doivent être faites. Nous présenterons au Conseil général l'étude qui aura été faite au sujet du PGRR3 avec le plan quinquennal des travaux à exécuter sur le réseau routier de notre Commune.

Il y a deux futurs projets d'assainissement. Tout d'abord, celui d'une paroi anti-bruit sur la parcelle 4537 à la route du Soleil ainsi qu'un enrobé phono absorbant sur la partie nord de la route. Ces projets figurent au budget des investissements et devront être validés par le Conseil général.

Concernant la route de Villars, il y a des travaux qui vont également être réalisés en accord avec le Canton. Ces travaux sont en attente car ils sont liés aux divers projets comme le double giratoire.

Au sujet des subventions fédérales, le Canton mentionnait l'urgence de réaliser ces travaux d'ici 2018 alors que, comme l'a dit M. Etter, ces subventions ont été repoussées jusqu'en 2020 voire 2022. Dès lors, nous sommes sereins quant à la réalisation des travaux d'assainissement des zones concernées selon les normes OPB.

Pour les autres questions, au sujet des tronçons, nous en avons des communaux et cantonaux. Celui de la route de la Glâne qui est cantonal devra également être refait. Des discussions à ce sujet ont lieu au sein du Conseil communal.

Pour le nettoyage de ces routes, il n'est pas prévu d'acquérir un véhicule spécifique dont le coût est très onéreux et que seul le Canton peut se permettre. Par contre, nous ferons une demande au Canton quitte à louer un véhicule à des entreprises tierces pour effectuer périodiquement le nettoyage de nos routes.

La garantie, quant à elle, sera identique à celle du Canton, à savoir 5 ans. Je reste à disposition pour d'autres questions.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Est-ce que les intervenants sont satisfaits des réponses ? Y a-t-il d'autres interventions ? Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. La question de la zone 30 km/h n'a pas été répondue ? Est-ce que cette possibilité a été étudiée ?

M. Pierre Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Non, la question n'a pas été étudiée. Peut-être que le responsable de l'aménagement pourra vous répondre ?

Mme Pascale Spicher, Présidente. Est-ce que M. Marmier, responsable de l'aménagement, désire répondre ?

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Les zones 30km/h ont été planifiées au début des années 2000 dans un plan directeur de modération du trafic et de stationnement. Ce tronçon n'avait pas été retenu et nous ne nous sommes pas reposés cette question. Cette route dessert plusieurs quartiers avec passablement de trafic et nous ne trouvons pas opportun de réaliser un changement pour ce tronçon.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à la demande de crédit pour l'assainissement contre le bruit de la route des Préalpes – Secteur EST, pour un montant de Fr. 75'000.00 TTC, avec un total de charges financières annuelles de Fr. 3'780.00, soit Fr. 2'520.00 pour l'amortissement de 4 % et Fr. 1'260.00 pour les intérêts de 2 % et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté par 43 oui et 1 abstention.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Message relatif à la demande d'un crédit pour le remplacement de deux véhicules de voirie

Mme Pascale Spicher, Présidente. La parole est à la Commission financière. Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 2 mars 2018, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal en charge du dossier, et de M. Ali Osman Eraslan, Chef de secteur des services extérieurs.

A l'unanimité, la Commission financière soutient la demande de crédit du Conseil communal pour l'achat de deux véhicules de voirie et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir la dépense de CHF 225'639.85 TTC. Elle a pris note que la pratique a changé en ce qui concerne l'achat de véhicules, à savoir que, dorénavant, pour tout montant au-dessus de CHF 50'000.- une demande de crédit d'investissement est soumise au Conseil général selon un plan de renouvellement de l'ensemble des véhicules.

Pour ce qui est de la TVA, la Commission financière se demande pour quelle raison celle-ci est calculée une fois avant déduction du montant de la reprise et une fois après cela.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal. M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je reste à disposition pour répondre aux questions.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je donne la parole au Conseil général. M. Monney.

M. Claude Monney, Conseiller général. Le groupe des Verts Centre gauche PCS a pris connaissance du message du Conseil communal relatif au remplacement de deux véhicules de voirie. Nous demandons le renvoi de cet objet jusqu'à ce que les données nécessaires à la décision soient fournies.

En introduction, il est mentionné que la Commune possède un parc de véhicules qui montre des signes de vieillissement. Il ressort aussi que la Commune dispose de 7 véhicules pour le service hivernal, sans toutefois mentionner si d'autres véhicules sont utilisés uniquement en été. Ce plan de renouvellement ne nous est pas connu et il est, actuellement difficile de se prononcer.

Même si les véhicules ont été évalués avec soin quant à leur adéquation aux tâches, il est difficile d'évaluer le bien-fondé de les remplacer par des modèles quasi identiques. La nécessité de l'achat de deux véhicules n'est pas démontrée. En effet, afin de se prononcer en connaissance de cause, une planification à long terme doit être établie et présentée. Elle devrait aussi inclure des options d'échéance avec d'autres communes ou de location si certains véhicules ne sont utilisés qu'épisodiquement.

Les véhicules proposés sont propulsés au moyen d'un moteur diesel. Même si les normes sont devenues plus sévères, ce type de moteur rejette des particules fines nuisibles. Est-ce que d'autres types de motorisation ont été évalués ? Par exemple des moteurs électriques ?

Etant donné que ces véhicules seront utilisés pour le salage, des systèmes de télémétrie permettent d'optimiser la quantité de sel répandu. Un tel système est-il prévu ou a-t-il été envisagé ?

Fort de ces constatations, le groupe des Verts Centre gauche PCS demande le renvoi de cet objet.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Comme le stipule notre règlement nous allons d'abord faire la discussion d'entrée en matière puis nous traiterons la demande de renvoi. Est-ce que M. Pierre-Emmanuel Carrel veut déjà répondre aux questions ?

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Concernant la question de la Commission financière au sujet de la TVA, j'ai déjà vu un peu de tout pour le décompte de ce genre de véhicule. Après avoir posé la question à notre comptable, cela ne change pas grand-chose fondamentalement. Le montant de reprise du premier cas s'élève à TTC à Fr. 34'852.35 cela donne l'impression qu'on donne davantage qu'une reprise à Fr. 31'000.- HT dans le deuxième cas. Dans le 2ème cas, on déduit un rabais de 8 % puis on rajoute la TVA ce qui fait au total une reprise TTC de Fr. 30'716.05. A ma connaissance, il n'y a pas de méthode imposée. Par ailleurs la TVA (taxe sur la valeur ajoutée), est une taxe payée sur la différence entre un prix de vente et un prix de reprise.

Pour répondre à M. Monney, nous avons toujours soumis un tableau au Conseil communal depuis plus de dix ans concernant la planification du parc à véhicule dans le cadre de la planification financière. Ce tableau démontre que tous les dix à douze ans, nous changeons tel ou tel véhicule. Par contre, nous avons remarqué que ces dernières années, certains véhicules durent plus longtemps. Les deux véhicules que nous vous proposons ce soir, sont vraiment en bout de vie et ils ne passeraient plus l'expertise.

Ces véhicules sont tous utilisés en été et en hiver, de manière optimale. L'échange avec d'autres communes n'est pas envisageable surtout lorsque vous avez des hivers marqués. Chaque commune utilise ses propres véhicules.

Nous n'avons pas fait d'analyse concernant un moteur électrique car ce type de véhicule fonctionne au diesel. Par contre, nous avons fait des tests au niveau de la sécurité, du besoin des ouvriers ainsi que l'amélioration de la qualité de ces véhicules par rapport aux anciens ainsi que leur efficacité. Actuellement, il n'existe pas de véhicule de ce genre avec un moteur électrique. Peut-être que dans le futur, il existera sur le marché des véhicules électriques mais ils ne seront pas utilisables de manière simple. Ils demanderont beaucoup plus de soin et d'entretien et surtout, ils coûteront beaucoup plus chers. Cela ne veut pas dire que nous n'utiliserons jamais ce genre de véhicule.

Nous n'avons pas prévu dans cet achat un système de télémétrie. Il existe des systèmes d'essieu qui règlent l'épandage du sel afin de ne pas en gaspiller.

Concernant la demande de renvoi du groupe des Verts Centre gauche PCS, je précise qu'il est nécessaire d'acquiescer ces deux véhicules pour toutes les raisons que je viens de vous invoquer.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Roder.

M. Marc Roder, Conseiller général. Dans sa séance du 8 mars dernier, le groupe PLR-PVL a étudié le message du Conseil communal lié au remplacement de deux véhicules pour la voirie.

Partant du principe que l'achat desdits véhicules a fait l'objet d'une étude approfondie et donc que la dépense est justifiée, notre groupe souhaiterait toutefois savoir :

- Pourquoi une seule offre par véhicule est proposée au Conseil général, et ce même si les deux véhicules sont très spécialisés ? N'est-il pas de coutume de demander trois offres à trois entreprises différentes pour ce genre de dépense ? La concurrence entre différents fournisseurs permet généralement d'obtenir des prix d'achats optimaux. Les montants de reprise sont estimatifs et sans garantie. Pourquoi ne pas avoir négocié ces reprises au moment de la réalisation de l'offre d'achat finale.
- L'achat du second véhicule, soit le Meili VW700 respecte-t-il les règles définies pour les marchés publics ? Car son prix d'achat dépasse le montant de Fr. 170'000.00.
- Une dernière observation. Ne serait-il pas judicieux de garder un des deux véhicules anciens comme véhicule de remplacement. De gros montants d'entretien ont été annuellement consentis, ces véhicules sont certes anciens mais pourquoi, pas, en

garder un, comme le Réforme T9, à la valeur de reprise plus faible. Cette réflexion a-t-elle été faite ou d'office été rejetée ?

Notre groupe remercie d'avance M. Pierre-Emmanuel Carrel pour les réponses qu'il voudra bien donner à nos interrogations. Le personnel de la voirie travaille tout au long de l'année dans des conditions particulièrement exigeantes. Nous nous devons de lui confier des équipements parfaitement adaptés, fonctionnels et sécuritaires et profitons de ce message pour le remercier pour la qualité de son engagement.

Le groupe PLR-PVL accepte le message et invite les collègues des autres groupes à en faire de même.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions ? M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Le groupe PDC réuni a étudié ce message et conclu à l'unanimité du bienfondé de ces achats. La qualité du message avec toutes les explications nécessaires y a fortement contribué.

Je ne reviendrai pas sur la remarque que nous voulions formuler concernant le choix du diesel ou la recherche d'autre type de propulsion énergétique qui serait plus en accord avec les souhaits de chacun de réduire les émissions nocives pour l'environnement.

Je vous invite à accepter ce message à l'unanimité.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Merci M. Küttel d'avoir pris la peine de modifier votre intervention. D'autres interventions de la part du Conseil général ? Tel n'est pas le cas je donne la parole à M. Pierre-Emmanuel Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Dans le cadre de la procédure d'acquisition de ces véhicules, nous avons effectué plusieurs essais et, pour une offre sur invitation, nous n'aurions pas le droit de refaire des discussions sur les modèles et les prix de ces véhicules. Dans le message il est expliqué pourquoi nous avons fait cette démarche pour tel ou tel type de véhicule. Dans le cadre des marchés publics, nous sommes dans le seuil encore permis pour ce genre de véhicule d'après la convention intercantonale sur les marchés publics.

Sur le fait de garder un véhicule comme véhicule de remplacement, il faut savoir que celui-ci ne passera pas l'expertise sans faire de gros frais. Il sera repris et ne servira plus à réaliser de gros travaux sur les routes mais aux personnes qui ont besoin d'un véhicule pour le transport. Nous avons fait, dans le cadre du compte de fonctionnement, une étude concernant la réutilisation d'un véhicule, inutilisable selon l'OCN, mais que nous avons tout de même gardé. Nous n'envoyons pas systématiquement à la casse les véhicules en bout de course s'ils peuvent encore être utiles.

Concernant les marchés publics, il s'agit de fourniture peu courante. Je reste à votre disposition pour d'autres questions.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Monney maintenez-vous votre demande de renvoi ?

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Notre groupe demande une interruption de séance afin de pouvoir se concerter.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je vous accorde 3 minutes.

La séance est interrompue de 20h14 à 20h17.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Monney maintenez-vous votre demande de renvoi ?

M. Claude Monney, Conseiller général. Après discussion, notre groupe a décidé de retirer sa demande de renvoi. L'aspect sécuritaire est un des points qui nous tient à cœur. Toutefois, l'aspect de non clarté et d'un message relativement faible nous a poussés à demander le renvoi. Dès lors, nous retirons notre demande de renvoi.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je donne la parole à M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. En complément de ce qu'a mentionné mon collègue, nous constatons que, ce soir, nous avons trois messages où, à chaque fois, il vous est demandé une planification ainsi que les perspectives pour les projets proposés.

C'est un signal que nous vous donnons pour les prochains messages que nous aurons à traiter lors des séances du Conseil général.

Je rappelle que lorsque Mme Meyer Glauser soumettait au Conseil général des messages concernant la Résidence « Les Martinets », il y avait toujours une perspective ce qui permettait aux Conseillers généraux d'adhérer aux messages ayant une compréhension globale. C'est ce que nous vous demandons pour l'avenir.

Qu'on nous dise que le Conseil communal connaisse le plan de renouvellement mais qu'il n'ait pas l'idée de l'inclure dans le message donne l'impression que les choses sont sous-traitées.

Nous constatons que c'est une question récurrente qui revient à chaque séance car tous les groupes doivent chaque fois le rappeler.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Je souhaite que M. Carrel réponde à la question de M. Roder concernant la demande de trois offres. Est-ce qu'elles ont été demandées ou pas ? Et, est-ce que ces véhicules ont déjà été commandés ?

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Pierre-Emmanuel Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Concernant les trois offres, nous n'avons pas fait de demande sur invitation. Nous avons directement regardé auprès des entreprises. Ces véhicules ne sont pas encore commandés.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à la demande de crédit pour le remplacement de deux véhicules de voirie, pour un montant de Fr. 225'639.85 TTC, avec un total de charges financières annuelles de Fr. 38'358.80, soit Fr. 33'846.00 pour l'amortissement de 15 % et de Fr. 4'512.80 pour les intérêts de 2 % et, qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté par 42 oui et 2 abstentions

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Message relatif à la demande de crédit pour la réhabilitation des places d'arrêt de bus

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je donne la parole à la Commission financière. Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 2 mars 2018, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal en charge du dossier, et de M. Ali Osman Eraslan, Chef de secteur des services extérieurs.

La Commission financière a été informée sur la nature des travaux qui seront entrepris de façon à garantir que des investissements aussi importants ne soient à nouveau nécessaires dans dix ans.

La Commission financière a pris note qu'un plan de réfection des places d'arrêt de bus sur l'ensemble du territoire de la Commune, de CHF 200'000.-- par an, a été établi pour les trois prochaines années. Elle a été toutefois avertie que celles du quartier de Cormanon-Est, qui font l'objet du message remis au Conseil général, présentent l'état le plus alarmant. Ces réfections ne feront pas l'objet d'une subvention de l'Agglo.

A l'unanimité, la Commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 225'000.-- TTC pour entreprendre ces travaux de réfection et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je donne la parole au Conseil général puis au Conseil communal pour répondre aux questions. M. Portmann.

M. Pierre Portmann, Conseiller général. Dans sa séance de préparation du 6 mars dernier, le groupe PDC a examiné le message relatif à la demande de crédit pour la réhabilitation des places d'arrêt de bus.

Le groupe PDC salue la volonté du Conseil communal de remédier rapidement à la dégradation de la chaussée de ces quatre arrêts de bus du quartier de Cormanon-Est afin d'assurer le confort et surtout la sécurité de l'ensemble des usagers pour les années à venir. Lors de sa séance, le groupe PDC a relevé trois points.

Tout d'abord, la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Elle stipule que les personnes à mobilité réduite ne doivent pas être frappées par des inégalités et qu'elles doivent pouvoir utiliser sans restriction les équipements du domaine public. En particulier, les constructions et les installations des transports publics doivent être mises en conformité au plus tard 20 ans après l'entrée en vigueur de la loi, c'est-à-dire avant la fin 2023. Les exigences sont décrites dans les normes VSS SN 640 075 « Trafic piétonnier – Espace de circulation sans obstacles » de décembre 2014. Dans le cas de l'embarquement à niveau, la largeur du trottoir devra être d'au moins 2.0 m et la bordure d'au moins 22 cm de hauteur. Si l'embarquement a lieu à l'aide de la passerelle du bus, cette hauteur sera de 16 cm, tandis que le trottoir mesurera au moins 2.9 m. de large.

Par conséquent, le groupe PDC profite de ce message pour rendre attentif le Conseil communal sur cette prochaine nécessité d'adapter les places d'arrêts de bus aux personnes à mobilité réduite et invite à prendre en compte dès aujourd'hui ces nouvelles exigences lors de la réfection d'arrêts de bus.

Ensuite, le groupe PDC souhaiterait demander au Conseil communal si la possibilité d'une prise en charge de certains frais de réfections des places d'arrêts de bus par les Transports publics fribourgeois a été examinée en vertu de l'art. 65b al. 2 de la loi fribourgeoise sur les Routes.

Finalement, le groupe PDC aimerait relever la qualité de ce message et féliciter son auteur. Il accepte à l'unanimité ce message et invite les autres partis à faire de même.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Mme Ortner.

Mme Sophie Ortner Gaillard, Conseillère générale. Le groupe Verts Centre gauche PCS a étudié la demande de crédit pour la réhabilitation des places d'arrêts de bus.

A la lecture du message, on ne comprend pas si cette problématique des ornières concerne les seuls arrêts de bus du quartier de Cormamon-Est ou si d'autres endroits sont touchés. Comme il nous manque un état des lieux pour l'ensemble de la Commune, il n'est pas confortable de devoir prendre position sans connaître la situation globale.

Il ressort de l'analyse que les causes de ces déformations ne sont pas clairement identifiées. Nous attendons que, lors de la réfection, cette analyse soit affinée et que la solution la plus

durable soit retenue pour l'assainissement. Il est également important de penser à des solutions techniques qui permettront une remise en état plus facile dans le futur.

Enfin, nous suggérons aux autorités communales de thématiser cette problématique avec les TPF lors des négociations concernant les lignes qui traversent notre Commune. En effet, une des solutions qui permettrait de minimiser la dégradation non seulement des arrêts de bus, mais de nos routes en général, serait d'opter pour des types de véhicules ayant un poids au sol mieux réparti. Même si la décision du choix des bus n'appartient pas à la Commune, la question mérite d'être posée et débattue avec nos partenaires que sont les TPF.

Pour des questions de sécurité, le groupe Verts Centre gauche PCS accepte cette demande de crédit, tout en souhaitant recevoir à l'avenir une vision d'ensemble et une planification globale pour les assainissements futurs.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Pythoud.

M. Jean Pythoud, Conseiller général. Le groupe PS a pris connaissance du message relatif à la demande de crédit pour la réhabilitation de ces différents arrêts de bus et l'approuve.

Le groupe PS souligne la nécessité de remettre en état la chaussée de ces différents secteurs. En effet, les nombreuses ornières et déformations font courir un risque aux différents usagers de la route, en particulier les cyclistes.

Au vu des emplacements géographiques des différents chantiers à entreprendre le groupe PS demande que toutes les mesures nécessaires soient prises pour garantir aux usagers des transports en commun ainsi qu'aux automobilistes le moins de désagréments possible.

Il est donc primordial que les riverains ainsi que les différents usagers soient tenus informés des différents travaux ainsi que des conséquences de ceux-ci.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Wicht.

M. Alexandre Wicht, Conseiller général. Le groupe PLR-PVL a examiné dans sa séance du 8 mars 2018 le message relatif à la réhabilitation des places d'arrêt de bus et a décidé d'accepter la demande de crédit à la condition suivante :

Si nos informations sont correctes, l'arrêt de bus Nuithonie sera supprimé dans un avenir relativement proche. Dès lors, nous jugeons une réfection complète de cet arrêt comme superflue et nous souhaitons qu'une intervention correspondant au minimum nécessaire soit entreprise. Cette portion de route devra être refaite et une fois sa nouvelle affectation connue, elle pourra ainsi être adaptée au nouveau mode de mobilité choisi.

Nous prenons également note avec satisfaction que les coûts des réfections seront adaptés en fonction du résultat des essais. Nous regrettons cependant que ces derniers n'ont pas été réalisés avant la demande de crédit permettant ainsi de limiter cette dernière.

Ainsi le groupe PLR-PVL, sous réserve de cette modification, vous invite à accepter le message et d'autoriser le Conseil communal à recourir à l'emprunt.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Pour répondre à M. Wicht au sujet de l'arrêt de bus à Nuithonie, nous ne connaissons pas encore le moment où il ne sera plus desservi. Cependant, après discussion avec le chef de secteur de la voirie, des travaux uniquement nécessaires seront réalisés dans ce secteur étant donné que cet arrêt sera supprimé.

A la question de M. Pythoud, je confirme que des informations seront données à tous les habitants du quartier de Cormanon. Les travaux commenceront le 9 juillet 2018 durant les vacances scolaires. Les travaux Fin Derrey et les Chênes seront réalisés en simultané pour une durée de 2 semaines. Sur ce secteur, les véhicules privés ne circuleront pas. Les usagers prendront le bus au Centre. Ensuite, les travaux du secteur Centre commercial dureront une semaine où la circulation sera autorisée provisoirement secteur Fin Derrey et les Chênes. Pour Nuithonie, la durée des travaux sera d'une semaine.

Sur le territoire de la Commune, il y a 28 arrêts de bus dont certains sont communaux et d'autres cantonaux. Nous avons actuellement des problèmes, au niveau des arrêts de bus de Cormanon car ils sont âgés de 12 ans. La dégradation est due au passage des bus TPF. Nous ne pouvons malheureusement pas imposer le type de bus dont une partie sera à l'avenir électrique, comme nous avons pu l'entendre.

Ces 28 arrêts de bus vont être soumis à des analyses concernant différentes planifications avec lesquelles nous reviendrons auprès du Conseil général car comme l'a relevé M. Moret, les informations devront être meilleures.

Pour répondre à M. Portmann, concernant la participation des TPF, nous avons contacté la Direction où deux éléments doivent être pris en considération ; la Loi sur les routes (LR) et la Loi sur les personnes en situation de handicap (LHand). Les entreprises de transports publics et des tiers intéressés participent au frais d'aménagement sur la base de convention. Les TPF appliqueront le taux de participation défini de 10 %, ce qui ne se faisait pas auparavant.

Nous avons une brochure du service de la mobilité qui reprend cet article en y mentionnant bien le terme « éventuel ». Cela signifie que, dans la pratique, cet élément n'a jamais été appliqué jusqu'à ce jour.

Nous avons rencontré M. Beyeler, membre de la Direction de TPF, qui nous a indiqué que la Loi sur la situation des personnes avec un handicap est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2004 et que dans le Canton de Fribourg, les TPF appliquent cette Loi en combinaison avec la Loi sur les routes pour subventionner les aménagements pour ces personnes. Le Conseil d'administration des TPF a décidé, en date du 1^{er} mars 2018, d'allouer une participation de 10 % pour les frais d'aménagement nécessaire selon la LHand sur les routes communales.

Les quatre arrêts de bus concernés dans le message de ce soir, répondent aux exigences de la LHand. La hauteur de 16 cm pour les trottoirs n'est pas respectée partout, 15 cm pour la plupart mais cela sera corrigé au moment où la couche bitumeuse sera posée.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Est-ce qu'il y a un effet rétroactif pour ces 10 % ?

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Les 10 % concernent le futur pour la LHand et sera aussi appliquée par le Canton. D'ailleurs, le Grand Conseil devra débattre prochainement sur le sujet.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas. Nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à la demande de crédit pour la réhabilitation des places d'arrêt de bus, pour un montant de Fr. 225'000.00 TTC, avec un total de charges financières annuelles de Fr. 13'500.00, soit Fr. 9'000.00 pour

l'amortissement de 4 % et Fr. 4'500.00 pour les intérêts de 2 % et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

5. Message relatif à l'adoption du règlement scolaire communal

Mme Pascale Spicher, Présidente. Est-ce que je peux donner la parole au Conseil communal.
Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Oui mais je la redonne tout de suite au Conseil général.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Conseil général. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Le groupe Verts Centre gauche PCS remercie le Conseil communal pour le règlement qui nous est soumis. Dans son ensemble nous approuvons le texte. Par contre, nous avons des questions et des propositions concernant les articles 3, 7 et 9 que nous formulerons lors de la discussion article par article.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je donne la parole à Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère général. Lors de la séance du Conseil général du 13 décembre dernier, le groupe PDC abordait la question de la gratuité de l'école en relation avec l'introduction au budget 2018 de deux nouveaux postes de recettes concernant l'écolage et le matériel scolaire facturables aux parents, cela à concurrence d'une somme globale de CHF 63'860.--. Le soir en question, le Conseil général a refusé l'introduction de ces deux nouveaux postes, motif pris principalement de l'absence de base réglementaire communale.

Début de l'année 2018, coup de tonnerre en terre fribourgeoise en relation avec les camps de ski et les camps verts de nos écoliers ! La législation cantonale, jusque-là jugée conforme à la Constitution fédérale, ne l'est désormais plus ! Dans un arrêt publié à la fin décembre 2017 rendu pour le canton de Thurgovie, le Tribunal fédéral juge incompatible avec le droit à un

enseignement de base suffisant et gratuit la mise à la charge des parents de frais d'activités scolaires obligatoires, notamment les frais de camps de ski ou de camps verts. Au passage, quand bien même ce n'est pas l'objet du recours, le Tribunal fédéral relève que, selon la doctrine récente, la mise à la charge des parents des frais d'écolage et de matériel scolaire est incompatible avec la Constitution.

Le projet de règlement scolaire communal qui nous est présenté ce soir est rendu nécessaire par la législation cantonale entrée en vigueur les 1^{er} août 2015, respectivement 2016. Il abroge le Règlement scolaire communal du 27 mai 2010.

Notre Règlement scolaire du 27 mai 2010, actuellement en vigueur, ne figure pas sur le site internet de notre Commune. Le Rapport de gestion de 2016 et les Rapports de gestion antérieurs 2010-2015 ne donnent aucune information sur les éventuels camps de ski et les camps verts organisés durant le temps scolaire, notamment au sujet des modalités d'organisation (fréquence, nombre d'élèves concernés, participation financière de la Commune, etc.).

Pour notre groupe, deux questions se dégagent :

- Quelles sont les incidences financières du projet de règlement par rapport à l'ancien Règlement scolaire du 27 mai 2010 ? Comme la Commission financière n'est pas intervenue je demande une réponse.
- Quelles ont été jusque-là les modalités d'organisation des camps de ski et des camps verts (fréquence, nombre d'élèves concernés, etc.) et quelles sont les incidences financières futures pour notre Commune de l'Arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017, respectivement pour nos écoliers et leurs parents ? Le Conseil communal a-t-il d'ores et déjà pris des décisions en la matière ?

Moyennant les explications souhaitées, le groupe PDC soutiendra le projet de règlement scolaire présenté à l'unanimité.

A titre personnel, j'invite le Conseil communal à bien vouloir publier sur le site internet de notre Commune le Règlement scolaire, comme l'exige depuis le 1^{er} janvier 2011 le Règlement d'exécution de la loi sur les communes.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général concernant la discussion générale ? Tel n'est pas le cas. Je donne la parole au Conseil communal. Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Je vais vous projeter deux slides informatifs au beamer concernant la question des frais scolaires bien que, formellement, ceux-ci ne font pas l'objet de ce règlement.

Le premier slide montre quels sont les subsides que la Commune octroie pour différentes activités, respectivement le matériel offert aux élèves.

S'agissant des journées sportives et des camps, la Commune participe de Fr. 20.00 à Fr. 40.00 par élève selon le degré. Pour les courses d'école, elle donne un subside de Fr. 12.00 à Fr. 17.00 par élève en fonction des degrés. Pour les activités créatrices, manuelles et les activités créatrices textiles, elle donne également une subvention de Fr. 25.00 à Fr. 50.00 selon le degré. Enfin, elle fournit du matériel scolaire (papier, crayons, stylos, gommés, cahiers, etc.) à raison de Fr. 101.10 pour les élèves de 1^H à 2^H et de Fr. 112.15 pour les élèves de 3^H à 8^H.

Sur le deuxième slide, vous retrouvez le montant des fournitures scolaires qui s'élève à Fr. 140'503.00 à la charge de la Commune. Cette dernière participe au financement des courses d'école pour un montant de Fr. 22'000.00. Les camps de skis, les camps verts et les camps vélos pour un montant de Fr. 36'000.00. Pour les activités sportives (journées de skis) le montant est de Fr. 14'640.00. Pour les moniteurs, cuisiniers pour les activités sportives, patinoires, piscine y compris le transport, la somme s'élève à Fr. 101'000.00 et pour les activités culturelles offertes par la Commune un montant de Fr. 12'000.00 est alloué.

La participation des parents pour les courses d'école a été estimée à Fr. 10'230.00 car certains enseignants « se contentent » du montant de la subvention communale et d'autres demandent une participation aux parents qui peut s'élever en fonction et en vertu de notre ancien règlement scolaire à Fr. 30.00 au maximum par journée de course d'école. Pour les camps verts, de ski et de vélo, la participation des parents s'élève à Fr. 40'520.00. Pour une semaine de ski avec transport, logement, nourriture et équipement, le montant pour les parents s'élève entre Fr. 120.00 et Fr. 200.00 en fonction de l'intérêt manifesté afin de réduire ces frais par des actions particulières comme la vente de gâteaux, loterie ou autres.

Pour les journées de skis, le montant s'élève à Fr. 16'582.00. Pour trois journées de skis, un montant de Fr. 65.00 est facturé aux parents. Ce montant comprend l'abonnement de ski, le transport et un repas chaud pour chaque enfant.

Le total des contributions pour les parents s'élève à Fr. 63'121.00 alors que la contribution de la Commune s'élève à Fr. 330'795.00.

Il est évident que le nouveau règlement scolaire communal figurera sur le site internet de la Commune une fois approuvé par la DICS.

S'agissant des camps, les élèves de 6^H vont au camp vert, les 7^H au camp de ski et les 8^H vont en camp de vélo. C'est plus ou moins la règle. Cette dernière dépend aussi de la motivation des enseignants et il arrive que ceux-ci prévoient un camp vert en 8^H.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Schmidt

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Comme annoncé, je voulais prendre position concernant l'article 7.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je suggère de revenir sur l'article 7 lors de la discussion article par article. Etant donné que la discussion générale est terminée, nous allons reprendre ce règlement article par article.

Article 1 / *Objet*

Le Conseil général n'a pas de remarque

Le Conseil communal n'a pas de remarque

Article 2 / *Périmètre scolaire*

Le Conseil général n'a pas de remarque

Le Conseil communal n'a pas de remarque

Article 3 / *Demi-jours de congé hebdomadaire*

Mme Katharina Buchs, Conseillère générale. L'article 3 du règlement scolaire a suscité une discussion au sein du parti socialiste sur plusieurs points.

Le premier est un point formel. Il est répété 5 fois dans le règlement à chaque groupe d'année (points a-b-c) que les élèves ont congé le mercredi après-midi. Nous suggérons pour faciliter la lecture de mettre un alinéa supplémentaire au début qui mentionne : « tous les élèves ont congé le mercredi après-midi » et de supprimer ces répétitions.

Le second point concerne une question de fond. Comment concilier travail et vie familiale ? Le Conseil général est dorénavant responsable du choix de l'horaire de l'école primaire. Cette responsabilité implique de connaître les alternatives possibles à cet horaire, les raisons de ce choix et le processus de décision (qui fixe et fixera les horaires ?). Est-ce que les besoins de la population sont entendus ?

Le temps où on se permettait d'opposer vie scolaire des enfants et vie professionnelle des parents devrait être dépassé. Pourtant, au regard de ce patchwork d'horaires d'école, de nombreux parents peuvent s'effrayer. Pour que les parents ne commencent pas à détester l'école autant que leurs enfants, l'accueil extrascolaire joue un rôle essentiel. Il permet de concilier vie professionnelle et vie familiale. Malheureusement l'accueil extrascolaire n'est souvent pas attirant financièrement. Et là, Villars-sur-Glâne doit s'améliorer pour offrir un accueil extrascolaire efficient et abordable. Comme certains pouvaient lire à l'époque dans leur bulletin scolaire : « Bien mais peut mieux faire » !

La troisième question se rapporte à l'alinéa 2. Qu'en est-il si le bulletin communal devait disparaître ou avoir une fréquence diminuée ? Faut-il anticiper ? Et ne pas stipuler dans le règlement que les horaires y sont publiés ?

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Les horaires de l'école sont un facteur déterminant pour l'organisation familiale et professionnelle des parents ainsi que pour la gestion des accueils extrascolaires. Pour les familles monoparentales ou pour celles où les deux parents travaillent, il est important que leurs enfants puissent avoir des horaires communs. Soit qu'ils aient congé toute la journée, soit l'école toutes les matinées. L'idéal étant les horaires blocs ou l'école à journée continue. Le même idéal permet également de remplir l'accueil extrascolaire de manière optimale.

Cependant, dans l'article qui nous est soumis, les élèves de 1H, 2H et 3H ont des matinées de congé qui ne coïncident pas. Les après-midis varient également selon le niveau scolaire. Deux facteurs qui rendent difficile de concilier vie de famille et vie professionnelle.

Malheureusement, la loi scolaire cantonale et son règlement ne permettent pas de marge de manœuvre pour trouver une solution plus favorable. Il s'en suit un casse-tête chinois pour les parents, que nous ne pouvons pas régler au niveau de la Commune.

Par contre, est-ce que le Conseil communal peut nous confirmer que l'accueil extrascolaire sera ouvert les mardis, mercredis et jeudis matins, alors que peu de classes ont congé ?

Mme Pascale Spicher, Présidente. Y-a-t-il d'autres interventions concernant l'article 3 ?
Mme Polito.

Mme Véronique Polito, Conseillère générale. Selon le message du Conseil communal, la compétence de fixer les horaires hebdomadaires est du ressort du Conseil général pour éviter que des modifications viennent compliquer l'organisation familiale et professionnelle des parents.

J'aimerais, en tant que maman ayant vécu par elle-même les horaires décousus, vous assurer que l'horaire qui est proposé ici aux parents est beaucoup trop morcelé pour répondre aux besoins des familles.

Ceci d'autant plus que la Commune ne garantit pas de couvrir toutes les plages horaires avec l'accueil extrascolaire. En matière de conciliation dite professionnelle et familiale, notre Canton est à la traîne. Des collègues de travail habitant Berne ou Lausanne sont souvent surpris de nos horaires qui ressemblent plus à un fromage Emmenthal qu'à un bon Vacherin fribourgeois !

Avec un tel horaire, il faudrait au moins pouvoir garantir au niveau de notre Commune un accueil extrascolaire sur toute la semaine.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Y a-t-il d'autres interventions concernant l'article 3 ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole à Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. En préambule, j'ose espérer que les enfants aiment l'école ! S'agissant des horaires scolaires, comme plusieurs d'entre vous l'ont fait remarquer, établir un horaire scolaire relève effectivement d'une certaine quadrature du cercle.

Le règlement scolaire que nous vous proposons pérennise la situation actuelle qui a été discutée avec les enseignants et les délégués de l'Association des parents d'élèves, il y a trois ou quatre ans. Nous sommes bien conscients qu'un horaire ne peut pas plaire à tout le monde.

Cela relève d'une quadrature du cercle car la loi scolaire définit des horaires, respectivement des unités de 50 minutes. Les élèves de 1^{ère} année d'école enfantine doivent se rendre à l'école entre 12 à 14 unités par semaine. Ce qui signifie une matinée à 4 unités scolaires soit trois matins et éventuellement une après-midi par semaine. Les élèves de 2^{ème} année d'école enfantine doivent eux, être à l'école de 22 à 24 unités et en plus, ils doivent avoir 8 à 10 unités en commun avec les élèves de 1^{ère} année d'école enfantine car ils sont scolarisés ensemble.

Les élèves de 3^H ont 24 unités par semaine et ils ont obligatoirement congé un matin par semaine. Lors de cette matinée, en général le mardi et le jeudi matin, l'enseignant n'a pas congé mais a en alternance une moitié de la classe, ce qui permet de travailler de manière optimale avec les élèves en petit nombre.

Le même processus se répète avec les 4^H qui ont 26 unités par semaine et congé un après-midi par semaine. Quant aux élèves de 5 à 8^H, ils ont un horaire complet de 28 unités. La répartition des unités s'est faite de la manière suivante : 4 unités le matin et 2 unités l'après-midi. Le désir de beaucoup de parents de l'Association des parents d'élèves était que les élèves terminent plus tôt. Précédemment, les élèves terminaient à 15h55. Avec ce nouvel horaire, ils terminent à 15h30. Cet horaire a aussi permis aux élèves de 1^H et 2^H (de 4 à 6 ans) d'avoir congé un jour entier. Pour les élèves de 1^H c'est le vendredi toute la journée ; les élèves de 2^H ont congé le mercredi.

La DICS préconise le même horaire pour tout le monde. C'est-à-dire de 8h00 à 11h40 puis de 13h50 à 15h30 avec une répartition de 4 unités le matin et de 2 unités l'après-midi et une alternance des élèves de 3 à 4^H.

Ce n'était pas facile d'établir ces horaires. Par contre, pour les élèves de 3^H et de 4^H, les parents peuvent utiliser les services de l'accueil extrascolaire qui est ouvert tous les jours de 6h45 à 18h15. Toutes les plages horaires peuvent être ouvertes pour autant que 5 enfants soient inscrits dans la plage horaire concernée.

A titre d'exemple, cette année, pour les élèves de 1^H qui ont congé le vendredi toute la journée, seulement 6 élèves de toute la Commune ont bénéficié de l'accueil du vendredi.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Andina aimerait apporter un complément.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal. La Fondation pour les structures d'accueil extrafamilial fait de son mieux pour s'adapter aux horaires mais ne peut pas engager du personnel où il n'y a pas assez d'enfants pour remplir une plage horaire. Il y a un seuil de 5 enfants qui n'est pas si rigide car de temps en temps, avoir quelques enfants de moins est accepté mais au minimum trois enfants. Ce sont souvent des situations qui se vérifient au cours de l'année car au départ le seuil était de cinq enfants.

Je rappellerai également que l'accueil extrascolaire a un coût. En 2016, par exemple, la Fondation, avec l'aval de la Commune, avait baissé linéairement les prix de 5 %. Si un effort supplémentaire est demandé, nous sommes ouverts mais cela entraînera une participation supplémentaire de la Commune et donc des contribuables.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions concernant l'article 3 ? Tel n'est pas le cas, nous passons à l'article 4. Je dois revenir sur la proposition de Mme Buchs sur son point formel. Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Concernant la proposition formelle de Mme Buchs de ne pas répéter 5 fois que les élèves ont congé le mercredi après-midi mais d'ajouter un alinéa supplémentaire au début mentionnant que « tous les élèves ont congé le mercredi après-midi », je ne suis pas favorable car les parents peuvent directement regarder les explications nécessaires concernant leurs enfants respectifs. S'agissant du site internet et du bulletin communal, les horaires y seront publiés. Concernant le bulletin communal, il n'est pas question de suspendre sa publication car c'est une obligation. Il y aura, tout au plus, deux publications par année au lieu de quatre.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Tant que la publication du bulletin communal en version papier est obligatoire, on ne risque pas de devoir changer le contenu de cet article. Mme Buchs, est-ce que vous maintenez vos deux propositions ? La réponse est non. Dès lors, nous pouvons clore cet article et passer au prochain article.

Article 4 / *Transport scolaire*

Le Conseil général n'a pas de remarque

Le Conseil communal n'a pas de remarque

Article 5 / *Sécurité sur le chemin de l'école*

Le Conseil général n'a pas de remarque

Le Conseil communal n'a pas de remarque

Article 6 / *Respect des moyens d'enseignement du matériel, du mobilier, des locaux et installations ainsi que du bus scolaire*

Le Conseil général n'a pas de remarque

Le Conseil communal n'a pas de remarque

Article 7 / *Contribution pour les frais de repas lors de certaines activités scolaires*

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Etant donné que les excursions et camps sont d'une très grande importance pour le développement scolaire et social des enfants, est-ce que le Conseil communal peut assurer que ces activités soient maintenues à l'avenir malgré les coûts supplémentaires d'env. Fr. 65'000.00 ? Nous le souhaitons, car ces sorties font partie des plus beaux souvenirs de notre scolarité et nous ne voulons pas en priver nos enfants.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions ? Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. Le groupe PLR/PVL met en avant son inquiétude sur la durabilité des activités qui sont actuellement organisées par notre Commune dont nous connaissons la liste.

Nous répétons la question qui a aussi été posée par M. Schmidt. Est-ce que la Commune pourra financer toutes ces activités sur le moyen et le long terme, si la participation des parents ne peut pas dépasser Fr. 16.00 par jour ?

Dès lors, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir étudier la question et de fournir au Conseil général des chiffres concernant la charge financière supplémentaire que cela impliquerait pour le ménage communal en maintenant l'offre actuelle. Le montant de Fr. 65'000.00 n'est pas clair. S'agit-il d'un montant global que la Commune devrait payer pour toutes les années à venir ?

Nous sommes conscients du fait que cet article reprend la fameuse décision du Tribunal Fédéral de décembre dernier concernant un cas en Thurgovie. Nous sommes d'avis qu'il est

trop tôt pour prendre une décision telle que celle présentée dans notre projet de règlement scolaire. Il est fort probable qu'il y aura encore une évolution au niveau cantonal et fédéral dans cette thématique. Il serait dommageable que notre Commune ne puisse plus offrir ces activités par manque de financement, si la participation des parents ne peut pas dépasser les Fr. 16.00 par jour.

Il est toujours possible de demander une participation volontaire des parents et je suis persuadée que beaucoup de parents de notre Commune seraient d'accord de continuer d'apporter une contribution financière afin que leurs enfants puissent faire des expériences inoubliables lors des camps de ski ou d'autres activités.

A notre avis, il faudrait trouver une formulation ne fermant pas la porte à une demande de contribution financière autre que les frais de repas en attendant que des décisions soient prises aux niveaux supérieurs.

Nous vous proposons de changer le titre de l'article et de biffer les parties concernant les frais de repas ainsi que le montant précis en attendant de voir dans quel sens cela évolue au niveau cantonal et fédéral. Cela fixerait un cadre plus général et ouvert.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Mme Bernhard avez-vous une proposition écrite à projeter afin que nous puissions la soumettre au vote ? En attendant, y a-t-il d'autres interventions concernant l'article 7 ? Tel n'est pas le cas. Mme Dénervaud, voulez-vous déjà répondre aux questions en attendant de projeter la demande de modification de l'article 7 ?

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Cette affaire du Tribunal fédéral a été, non seulement une surprise mais aussi un coup pour les élèves fribourgeois, respectivement pour les élèves de Villars-sur-Glâne. Je vais vous donner quelques explications à ce sujet.

S'agissant des camps 2018, prévus pour cette année scolaire, ils ont été maintenus. Un camp de ski pour Villars-Vert et un autre pour Cormanon ont déjà eu lieu et les élèves des Rochettes partent en camp de ski la semaine prochaine. Trois camps vélo sont organisés ainsi qu'un camp vert. Jusqu'à présent, les parents ont joué le jeu. Sur le principe de la bonne foi, nous leur avons expliqué que ces activités ont été organisées avant l'arrêt du Tribunal fédéral et nous leur avons demandé s'ils étaient d'accord de payer le montant prévu. Cette demande a aussi été rédigée par l'Association des communes. Les parents ont tous joué le jeu de manière général et je dois vous avouer qu'ils étaient plutôt inquiets quant au maintien de ces camps qu'aux questions du financement.

Concernant les camps pour la prochaine année scolaire, nous avons demandé aux enseignants de ne faire aucune réservation. Le Conseil communal n'a pas encore formellement pris de décision à ce sujet. Il attend les propositions du groupe de travail qui a été créé au sein de la DICS. Celui-ci est composé par des représentants du corps enseignant, des communes et de la DICS. Selon toute vraisemblance, ce groupe émettra des propositions, peut-être même de financement, pour la rentrée prochaine.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Peut-on projeter la proposition de modification de l'article 7 faite par Mme Bernhard ? En attendant, j'ai une proposition logistique, Mme Bernhard va relire sa proposition et nous ferons une interruption de séance de dix minutes pour que vous puissiez discuter au sein de vos groupes concernant cette proposition. Ensuite, la projection sera certainement possible. Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. Nous vous proposons les changements suivants :

Contribution pour les frais de repas lors de certaines activités scolaires

Article 7

¹ Une contribution peut être demandée aux parents pour ~~couvrir les frais de repas de leurs enfants lors de~~ certaines activités scolaires, telles que les journées sportives, les activités culturelles, les excursions ou les camps.

*² Cette contribution est définie par le Conseil communal **en respectant la législation et jurisprudence cantonal et fédéral dans la matière.** Elle se monte au maximum à 16.– francs par jour et par élève.*

Mme Pascale Spicher, Présidente. Il est 21h06, nous nous retrouvons à 21h16

La séance est interrompue de 21h06 à 21h16

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous n'allons pas projeter la proposition de Mme Bernhard car le Conseil communal a une contre-proposition à vous soumettre. Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Sur le fond, le Conseil communal est tout à fait d'accord avec Mme Bernhard pour ne pas lier la Commune avec la participation de Fr. 16.00 par jour pour les frais de repas. Le Canton a mis sur pied un groupe de travail pour

fixer certaines nouvelles règles quant à la participation des parents. Dès lors, afin de ne pas devoir revenir systématiquement pour chaque modification devant le Conseil général, le Conseil communal a décidé de vous proposer une formule assez large pour l'article 7, avec un seul alinéa, à savoir :

Contribution des parents

Article 7

Une contribution peut être demandée aux parents pour couvrir les frais relatifs à la scolarisation de leurs enfants, dans les limites de la réglementation en vigueur.

Ce qui signifie que les décisions de la DICS pourront être prises en compte.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Mme Bernhard maintenez-vous votre proposition ?

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. Non, je la retire.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Dès lors, nous allons continuer notre discussion.
Mme Rey.

Mme Alizée Rey, Conseillère générale. J'ai une question par rapport à la proposition qui est projetée. Il est écrit «... *la scolarisation de leurs enfants* ». Est-ce que les activités culturelles et sportives sont-elles incluent ?

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Oui car elles font partie de la scolarité.

Mme Pascale Spicher, Présidente. C'est justement parce que les activités culturelles et sportives sont obligatoires que le Tribunal fédéral s'est prononcé en faveur de leur gratuité.
M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Je ne suis pas encore parents mais j'aimerais savoir où je pourrais trouver la réglementation concernant la couverture des frais de scolarisation.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Les frais communaux sont mentionnés à l'article 14 Tarif des redevances. Si le Conseil communal souhaite percevoir des taxes, il doit les faire figurer dans un tarif des redevances qui doit être annexé au présent règlement. Pour la prochaine rentrée scolaire, par exemple, si aucune décision n'a été prise au niveau cantonal,

figureront dans cette annexe, les prix pour les camps jusqu'à Fr. 16.00 par jour pour les repas. Le prix pour les devoirs surveillés figurera, quant à lui à l'article 13.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. J'ai bien entendu les explications que vous nous avez données par rapport à ce qui se passe actuellement où la situation n'est pas encore très claire au sujet de l'année 2019-2020. Néanmoins, j'invite de Conseil communal à suivre le Conseil général en ce qui concerne l'attachement aux camps et aux activités, à être généreux et aussi rapidement que possible, à communiquer aux enseignants qu'ils peuvent effectivement se projeter dans des camps et des activités ; le cas échéant la Commune paiera la différence de Fr. 65'000.00.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Le Conseil communal en prend note et il en discutera dans le cadre du budget dès qu'il aura connaissance de la position du groupe de travail.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions concernant l'article 7 ? Tel n'est pas le cas, nous passons au prochain article.

Article 8 / *Commande de matériel scolaire*

Le Conseil général n'a pas de remarque
Le Conseil communal n'a pas de remarque

Article 9 / *Fréquentation de l'école d'un autre cercle scolaire pour des raisons de langues*

M. Ian Peiry, Conseiller général. Du programme de législature du Conseil d'État en passant par l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg, sans oublier les innombrables promesses de campagne du 1^{er} tour des récentes élections complémentaires, un thème revient et revient encore avec insistance : le bilinguisme. Dans sa jeune loi sur la scolarité obligatoire l'État, je cite « *s'engage à promouvoir l'apprentissage approfondi (...) de la langue partenaire* ». Mieux encore, il « *met en œuvre des dispositifs particuliers pour favoriser le bilinguisme dès la première année de scolarisation* ». D'ici 2021, il devrait ainsi proposer de l'enseignement par immersion dans toutes les écoles du Cycle d'orientation (CO). Il pourrait même l'encourager au degré primaire, de manière ciblée.

Actuellement un peu plus de 60 enfants de notre Commune fréquente l'École Libre Publique (ELP). Ce serait un très mauvais signal, voire nager à contre-courant, de faire passer encore une fois à la caisse, cf alinéa 3, les parents qui ont choisi d'envoyer leur enfant dans un autre cercle scolaire pour qu'elle ou il devienne bilingue. Nous devons au contraire maintenir cette égalité de traitement pour tous et même nous montrer précurseur en la matière. C'est pourquoi je déposerai un postulat lors du prochain Conseil général de mai afin que la Commune étudie la possibilité de mettre en place des classes d'enseignement primaire par immersion dans l'une de nos écoles. Nul doute que celle du Platy disposera, au début, tout du moins, de salles vides pouvant accueillir d'éventuelles classes bilingues.

D'habitude ardent défenseur des économies et grand adepte du feutre rouge, le groupe PLR-PVL estime que l'introduction d'une participation financière auprès des parents n'est pas une fausse bonne idée, mais une vraie mauvaise idée. Et ce, même si le Conseil Communal ne compte pas en demander pour l'instant. Nous vous invitons ainsi à accepter les modifications suivantes :

Fréquentation de l'école d'un autre cercle scolaire pour des raisons de langue

Article 9

¹ Lorsqu'un ou une élève du cercle scolaire est autorisé-e à fréquenter l'école d'un autre cercle scolaire pour des raisons de langue, le Conseil communal **renonce à** ~~peut~~ percevoir une participation financière auprès des parents.

² ~~La participation financière correspond au montant effectif de contribution demandée par le cercle scolaire d'accueil. Elle ne peut excéder la somme de 1'000.- francs par élève et par année scolaire.~~

³ Le transport scolaire est à la charge des parents.

Comme le prévoit l'art 8 al. 2 du Règlement scolaire communal actuellement en vigueur.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Pour notre groupe, cet article, nous pose également problème. Il touche, comme l'a mentionné M. Peiry, l'Ecole libre publique (ELP) qui forme un cercle scolaire à part.

L'ELP est un service attractif offert à nos habitants. En outre, l'ELP est une tradition depuis plusieurs décennies et une preuve de l'attachement de notre Commune pour un Canton

véritablement bilingue. Pour la Commune les frais pour un élève à l'ELP sont similaires à ceux d'un élève scolarisé dans les écoles de la Commune. Par ailleurs, le Conseil communal le dit dans son message, il n'a pas l'intention de demander une telle contribution aux parents. S'il ne le veut pas, pourquoi inscrire cette possibilité dans le règlement ?

Quid de l'égalité de traitement : Pourquoi faire une différence au niveau financier entre habitants francophones et germanophones ?

Plus important encore, le principe de la gratuité de l'école. A Villars-sur-Glâne, aucune contribution ne doit être payée pour l'école publique. Lors de notre dernière séance, ce principe a encore une fois été confirmé par le Conseil général qui a refusé d'inscrire au budget des frais pour l'écolage et le matériel scolaire à la charge des parents. Le Conseil communal a d'ailleurs suivi cette décision et n'a pas inclus une telle contribution dans le présent règlement.

C'est pour ces raisons que notre groupe se rallie à la proposition du groupe PLR-PVL qui, d'ailleurs, reprend en partie le texte de la proposition que nous voulions vous soumettre.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions pour l'article 9 au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal.

Mme Caroline Déneraud, Conseillère communale. J'ai pris bonne note de toutes vos interventions. Toutefois, j'aimerais vous informer que l'ELP n'est pas là pour promouvoir le bilinguisme. Elle est destinée exclusivement aux élèves où un des parents est alémanique et qui souhaite que son enfant soit scolarisé en langue allemande. Ce qui permet effectivement aux enfants de régions allemandes de continuer à être scolarisés dans leur culture. L'ELP formellement n'est pas une école bilingue.

Ensuite, s'agissant de la disposition prévue, elle permettra au Conseil communal, conformément au règlement de la loi scolaire de percevoir une contribution pouvant aller au maximum jusqu'à Fr. 1'000.00 par an, dans le cas où les coûts de l'ELP devraient prendre l'ascenseur et dépasser ceux de scolarisation des élèves à Villars-sur-Glâne. Actuellement, les coûts sont tout à fait similaires et se situent aux environs de Fr. 3'500.00 pour l'ELP. Par conséquent, le Conseil communal vous demande de bien vouloir conserver cette disposition.

Je profite de l'intervention concernant le bilinguisme pour vous rappeler les compétences qu'il y a entre les autorités cantonales et les autorités communales en matière de scolarisation. Les communes sont responsables de fournir aux élèves de leur commune un bâtiment scolaire,

du mobilier, du matériel tel que cahier, stylos, etc. Tout le reste, à savoir le personnel enseignant et l'enseignement est du ressort exclusif de la DICS. Nous ne pouvons pas, en tant que commune, décider d'introduire des classes bilingues.

Je vous cite, ci-après, l'article de loi concernant les classes bilingues. « *Des classes bilingues peuvent être constituées en fonction des savoirs linguistiques des élèves et des contingences locales, en particulier des ressources disponibles au sein du corps enseignant.*

La direction d'établissement en définit les modalités dans le cadre de la conception générale de l'apprentissage des langues et soumet sa proposition à l'inspecteur ou à l'inspectrice scolaire pour approbation. Les communes doivent également donner leur consentement ».

En résumé, la création de classe bilingue dépend de l'établissement lui-même, à savoir des enseignants de l'établissement.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Est-ce que le Conseil communal désire faire une contre-proposition à la proposition de M. Peiry ? M. Olivier Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Je voudrais juste ajouter deux mots au sujet de la proposition du groupe PLR-PVL concernant l'article 9. Je la trouve surprenante car en règle générale nous avons besoin de base légale pour que le Conseil communal puisse percevoir des taxes. C'est la première fois que nous aurions une base légale pour que le Conseil communal ne puisse pas percevoir de taxes.

Si vous souhaitez que le Conseil communal ne puisse pas avoir la possibilité de percevoir quoi que ce soit, il faudrait peut-être, simplement, enlever les alinéas 1 et 2 et proposer uniquement l'alinéa 3 qui mentionne que le transport scolaire est à la charge des parents.

Peut-être faudrait-il revoir cette proposition pour décider s'il faut laisser la faculté au Conseil communal de percevoir des taxes et, le cas contraire, ne rien mentionner.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je vous propose une interruption de séance.

La séance est interrompue de 21h30 à 21h34

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je donne la parole à M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. J'aimerais apporter une modification à notre proposition projetée tout à l'heure. Comme l'a mentionné M. Carrel, étant donné qu'il y a une transaction

financière, à savoir que l'ELP facture à la Commune l'écolage pour les élèves, nous modifions le texte comme suit :

*Fréquentation de
l'école d'un autre
cercle scolaire pour
des raisons de langue*

Article 9

¹ Lorsqu'un ou une élève du cercle scolaire est autorisé-e à fréquenter l'école d'un autre cercle scolaire pour des raisons de langue, **la participation financière requise par le cercle d'accueil est prise en charge par la Commune.** ~~Le Conseil communal peut percevoir une participation financière auprès des parents.~~

² ~~La participation financière correspond au montant effectif de contribution demandée par le cercle scolaire d'accueil. Elle ne peut excéder la somme de 1'000.- francs par élève et par année scolaire.~~

³ Le transport scolaire est à la charge des parents.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Est-ce que cette proposition demande une intervention de la part du Conseil général ? Tel n'est pas le cas. Est-ce que le Conseil communal souhaite faire une contre-proposition ? Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Le Conseil communal maintient sa proposition initiale concernant l'article 9.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Dès lors, nous allons passer au vote. Tout d'abord, nous allons voter sur la proposition initiale de l'article 9 du Conseil communal. Si celle-ci est acceptée, nous ne voterons pas sur la proposition de M. Peiry.

Celles et ceux qui acceptent la proposition du Conseil communal concernant l'article 9 telle que proposée en page 5 du règlement scolaire sont priés de le manifester par main levée.

La proposition du Conseil communal est rejetée par 29 non, 12 oui et 3 abstentions

Mme Pascale Spicher, Présidente. Dès lors nous allons voter la proposition de M. Peiry telle que projetée au beamer.

*Fréquentation de
l'école d'un autre
cercle scolaire pour
des raisons de langue*

Article 9

¹ Lorsqu'un ou une élève du cercle scolaire est autorisé-e à fréquenter l'école d'un autre cercle scolaire pour des raisons de langue, la participation financière requise par le cercle d'accueil est prise en charge par la Commune.

² Le transport scolaire est à la charge des parents.

Celles et ceux qui acceptent l'article 9 modifié tel que proposé par M. Peiry dans ses nouveaux termes sont priés de le manifester par main levée.

La proposition de M. Peiry concernant l'article 9 est acceptée par 38 oui et 6 abstentions

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous passons au prochain article.

Article 10 / *Conseil des parents*

Mme Véronique Polito, Conseillère générale. J'aimerais savoir s'il est prévu des suppléances pour les parents ? Vu la difficulté de conciliation entre la vie professionnelle et vie familiale et toutes activités scolaires et extrascolaires, il n'est pas toujours possible pour les parents de se libérer pour chaque séance.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions concernant l'article 10 au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole à Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Il est prévu que le Conseil des parents se réunisse deux fois par an, éventuellement une troisième fois si nécessaire. Il n'y pas d'obligation pour les parents d'assister aux séances.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Cela a le mérite d'être clair ! D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous passons au prochain article.

Article 11 / *Durée de fonction*

Le Conseil général n'a pas de remarque

Le Conseil communal n'a pas de remarque

Article 12 / Organisation

Le Conseil général n'a pas de remarque
Le Conseil communal n'a pas de remarque

Article 13 / Accompagnement des devoirs

Le Conseil général n'a pas de remarque
Le Conseil communal n'a pas de remarque

Article 14 / Tarif des redevances

Le Conseil général n'a pas de remarque
Le Conseil communal n'a pas de remarque

Article 15 / Voies de droit

Le Conseil général n'a pas de remarque
Le Conseil communal n'a pas de remarque

Article 16 / Dispositions finales

Le Conseil général n'a pas de remarque
Le Conseil communal n'a pas de remarque

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous en avons terminé avec la discussion article par article. Quelqu'un souhaite-t-il encore intervenir pour la discussion générale ? M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Mme la Présidente, vous avez salué tout à l'heure Mme Maya Dougoud, il y a aussi, à côté d'elle, deux membres du Comité de l'APEV que nous pouvons saluer. Il s'agit de Mmes Gabriela Keller et Anne-Florence Vermot. Pourquoi je vous parle de l'APEV, c'est l'Association des parents d'élèves de Villars-sur-Glâne. A la page 1 du message, il est cité « *L'Association des parents de Villars-sur-Glâne ainsi que les Responsables d'établissement ont participé à l'élaboration du projet qui vous est soumis* ».

Mon épouse qui a eu le Comité de l'APEV hier soir, m'a indiqué que ce n'était pas le cas, que l'APEV n'a pas été consultée et n'a pas participé à l'élaboration du présent règlement.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Merci pour ces précisions, M. Eugster. Dès lors, nous allons passer au vote pour le règlement scolaire communal.

Celles et ceux qui acceptent le message relatif à l'approbation du règlement scolaire communal avec la modification de l'article 7, proposée par le Conseil communal et la modification de l'article 9, votée préalablement et acceptée par le Conseil général, afin que ce règlement scolaire puisse entrer en vigueur au 1^{er} août 2018 sont priés de le manifester par main levée.

Le règlement scolaire communal est accepté par 41 oui, 2 non et 1 abstention.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

6. Postulat n° 016 déposé par M. Pierre-Yves Moret (Centre-Gauche PCS) et Mmes Sophie Ortner (Les Verts) et Isabelle Gauderon (PDC) concernant les mesures de formation et d'insertion professionnelles au sein de l'administration communale

Mme Pascale Spicher, Présidente. Le bureau a préavisé la recevabilité de ce postulat dans sa forme. La parole est donnée aux auteurs s'ils souhaitent ajouter une information. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. En l'absence de Mme Comment Gauderon qui était pressentie pour vous présenter le postulat, je vais le faire.

Je vais simplement rappeler le problème qui se posait pour nous. L'incertitude économique actuelle a des effets directs sur la qualité de vie d'une partie de nos concitoyennes et concitoyens. Cela peut induire une précarité nuisible à leur autonomie.

Nous avons recensés dans notre postulat avec l'aide du Service social que :

- 150 personnes sont en fin de droit ou au bénéfice de l'assurance chômage ;
- chaque automne à la fin août, il y a environ 80 jeunes qui ne trouvent pas de places d'apprentissage.

C'est une situation réelle pour une minorité de nos concitoyens qui sont «restés sur le carreau».

Forts de ce constat, Mmes Sophie Ortner Gaillard, Isabelle Comment Gauderon et moi-même avons décidé de déposer ce postulat.

Nous sommes convaincus qu'une des clés de l'autonomie socio-économique passe par une bonne formation et une insertion professionnelle réussie.

A ce titre, nous tenons à remercier l'administration communale qui depuis de nombreuses années, met à disposition non pas deux mais trois places d'apprentissage de commerce.

Toutefois en analysant le personnel de l'administration communale, il est beaucoup plus diversifié que cela. Nous avons identifié plus d'une dizaine de professions pratiquées par 111 collaboratrices et collaborateurs. Il y a tout de même un grand potentiel de professions au sein de l'administration qui pourrait être élargi au niveau de la formation.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal d'aller plus loin en étudiant la possibilité de mise en place et/ou l'extension dans les divers secteurs de l'administration communale de nouvelles places d'apprentissage pour les jeunes ainsi que des programmes d'emplois temporaires qualifiants pour chômeurs en fin de droit. Je précise bien qu'il existe déjà la société RITEC et plusieurs services communaux mais c'est à l'intérieur même, avec un accompagnement qualifié et professionnel des personnes engagés et qui travaillent très bien, nous sommes convaincus, que des formations pourraient être offertes.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite prendre la parole ? Le Conseil Général ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la transmission du postulat n° 016 au Conseil communal sont priés de le manifester par main levée.

La transmission du postulat n° 016 au Conseil communal est acceptée par 41 oui, 2 non et 1 abstention.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous passons au point 7 de l'ordre du jour.

7. Réponse au postulat n° 011 déposé par Mme Pascale Spicher (PS) concernant la sécurité autour de l'école des Rochettes

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je donne la parole à M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Je veux juste préciser quelques points concernant la réponse à ce postulat. Tout d'abord, et je m'en excuse, il était prévu de joindre le rapport Morzier au message. Le Conseil communal a décidé que celui-ci était public. Dès lors, il sera publié dans les meilleurs délais sur le site internet de la Commune.

Ensuite, nous avons établi des mesures pour avoir des vitesses réelles de circulation. Il y a la vitesse théorique qui indique que tel virage peut être pris à une vitesse donnée, puis des vitesses réelles pour vérifier que se sont bien les vitesses auxquelles circulent les usagers. Il y a aussi la vitesse légale admise qui est parfois beaucoup plus élevée dans les virages qui peuvent être pris à 30 km/h alors que la vitesse légale est de 50 km/h.

Les propositions qu'émet le Conseil communal dans sa conclusion sont de régler un certain nombre de problèmes principaux et majeurs. Il y a une quantité d'améliorations possibles qui seront effectuées lorsque les routes seront refaites comme celle du Bugnon ces prochaines années. Nous profiterons de ces travaux pour entreprendre les améliorations moins urgentes. Il y a des mesures que nous ne pouvons pas réaliser dans des délais très courts.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous attendons encore le rapport Morzier. Comme j'avais une co-auteure de ce postulat, Mme Mélanie Maillard Russier, c'est donc elle qui va prendre la parole en notre nom à toutes les deux.

Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère générale. Nous tenons tout d'abord à remercier le Conseil communal ainsi que les services communaux pour le travail effectué suite au postulat. L'étude réalisée par un expert externe, puis son analyse critique par les services communaux est très intéressante. Nous tenons cependant à relever quelques points.

Tout d'abord, nous sommes d'avis que les deux bouts de route entourant l'école des Rochettes, à savoir la route du Soleil et la route du Bugnon doivent être mis en zone 30. Nous doutons le bienfondé des relevés de vitesse réelle effectués par la Commune puisqu'elles ont été organisées lors de journées enneigées. Dans la perspective d'une mise en zone 30, il paraît toutefois important de maintenir, malgré tout, les passages pour piétons dans la zone.

Les enfants ont l'habitude des passages pour piétons et risqueraient de traverser les rues dans tous les sens. Le résultat du point de vue de la sécurité serait alors négatif.

S'agissant du remplacement de la glissière au carrefour de la route du Soleil et de la route du Bugnon par une barrière plus légère, nous avons perçu des inquiétudes de la part des parents d'élèves qui craignent de voir les enfants l'utiliser comme un jeu, en marchant dessus ou en passant dessous. Là aussi, il s'agit d'examiner si la solution préconisée ne serait pas pire que le danger actuel. Il faudrait par exemple envisager de déplacer le passage piéton plus bas pour améliorer sa visibilité.

Concernant le parking de l'école, la solution proposée d'un dépose-minute rue des Cerisiers nous semble très intéressante. Toutefois la question est de savoir si cinq places seront suffisantes aux heures de début ou de fin de l'école et qu'advient-il du parking actuel : sera-t-il utilisable comme place de jeu ? Ou encore utilisé comme parking hors des heures scolaires ?

Nous partageons pleinement l'idée d'un itinéraire alternatif par la forêt pour rallier l'école depuis Moncor. Il conviendra de rassurer les parents et les enfants qui pourraient avoir quelques craintes face à ce parcours un peu plus long dans la forêt.

S'agissant enfin du carrefour de la route de l'Eglise avec la route des Préalpes, nous estimons que les remarques de l'expert devraient être approfondies. Même s'il ne s'agira plus d'un passage pour les écoliers, ce carrefour présente des risques pour l'ensemble de la population. Si la solution d'un îlot pose problème pour la circulation des bus, peut-être que d'autres options sont envisageables pour améliorer la sécurité à cet endroit.

Pour finir, je tiens encore une fois à remercier à la fois le Conseil communal et les Services de la Commune pour le travail réalisé et pour la mise en œuvre à venir des mesures annoncées.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je me joins aux remerciements de Mme Maillard Russier. M. Eugster a une question.

M. François Eugster, Vice-président. J'ai une question concernant le changement de la glissière. Je ne suis pas motard mais il me semble que d'avoir une glissière surélevée est extrêmement dangereux si un cycliste ou un motard glisse. Il va se retrouver coincé sous la glissière et sauf erreur, il peut y avoir des cas de décapitation. Ce n'est pas très recommandé

et je crois que les glissières sont changées sur les routes dans ce sens. Peut-être qu'il faudrait encore se renseigner à ce sujet avant d'entreprendre ce changement ?

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas je donne la parole à M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Pour répondre aux questions par rapport aux journées où les mesures ont été effectuées, il n'y avait pas neige, les routes étaient sèches. Les mesures effectuées correspondent à des vitesses de conditions normales. Dans la pratique comme dans la théorie, elles correspondent aussi aux vitesses théoriques.

Pour les zones 30 aux abords de la route du Bugnon et de la route du Soleil, le passage des bus n'est pas toujours évident cela pourrait peut-être être envisageable au moment où la route sera refaite en entier mais à court terme ce sera plus difficile.

Au sujet de la glissière et de votre interrogation, rien n'est encore définitif, plusieurs experts se contredisent à ce sujet. La discussion est encore ouverte sur la manière de la transformer et par quel modèle. La photo qui est dans la réponse au postulat n'est peut-être pas la solution définitive qui sera retenue.

Par rapport au dépose-minute, nous allons déjà mettre cette mesure en place et regarder comment cela fonctionne ; le parking existant restera en place. Le nouveau règlement scolaire indique que les parents doivent déposer leurs enfants dans le périmètre autorisé. Il s'agira de le faire respecter car certains parents s'approchent un maximum de la salle de classe de son enfant.

Concernant le parcours alternatif, tout le monde va au plus court et au plus vite, ce sera difficile de l'instaurer mais nous trouverons une solution. La zone de Moncor aura des transformations urbanistiques qui permettront d'avoir le chemin le plus longtemps possible à l'intérieur des parcelles au lieu des trottoirs. Effectivement, celui de la route du Soleil n'est pas très large mais à court terme, nous n'avons pas la possibilité de l'élargir.

Ce sont des préoccupations permanentes et tout sera mis en œuvre pour améliorer la situation.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Pour la mise en zone 30, l'excuse du bus n'en est pas vraiment une puisque toute la zone de Cormanon-Est est à 30km/h. C'est cette solution qui va

le mieux protéger nos têtes blondes, brunes ou décolorées ! Nous en avons donc terminé avec ce postulat et passons au point 8 de l'ordre du jour.

8. Election d'un membre à la Commission financière

Mme Pascale Spicher, Présidente. Suite au départ de Mme Mottolini, nous devons procéder à l'élection d'un nouveau membre dans ladite Commission. A quel chef de groupe puis-je donner la parole pour nous présenter sa candidate ou son candidat ? Mme Brouchoud.

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Conseillère générale. En qualité de cheffe de groupe du parti PDC, j'ai le plaisir de vous présenter notre candidate, Mme Elise Moret, à la place laissée vacante par notre collègue Mme Pascale Mottolini à la Commission financière.

Après avoir terminé une maturité allemande au collège Sainte-Croix à Fribourg en 2014, Mme Elise Moret s'est lancée dans un Bachelor en économie politique à l'Université de Fribourg qu'elle terminera trois ans plus tard. Possédant le titre d'économiste au niveau Bachelor, Mme Elise Moret a été engagée en août 2017 en tant que stagiaire à la Chancellerie fédérale à Berne dans la section des affaires du Conseil fédéral jusqu'à fin mars 2018. A partir du mois d'avril, et ce pendant quatre mois, elle est engagée en tant que collaboratrice spécialisée dans la même section. En septembre 2018, Mme Elise Moret reprendra ses études afin d'obtenir un Master universitaire.

Le groupe PDC vous invite à soutenir sa candidature.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Pas d'une autre candidature ? Etant donné qu'il y a qu'une seule candidate, nous pouvons élire Mme Elise Moret par acclamation à la Commission financière.

Mme Elise Moret est élue à la Commission financière par acclamation.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous passons au point 9 de l'ordre du jour

9. Fusion : Etat des discussions

Mme Pascale Spicher, Présidente. Comme l'a écrit Mme la Syndique dans son 50^{ème} billet sur le site internet de notre Commune. « *Nul ne sait ce qu'il peut faire avant d'avoir essayé* », citation empruntée à Publius Syrus, homme qui est arrivé à Rome en tant qu'esclave et qui a été affranchi en raison de ses qualités intellectuelles, de ses talents et de son humour, gageons que ce seront ces mêmes qualités qui animeront les membres des différentes commissions dans le cadre de ce processus de fusion. Nous sommes en droit de penser que ce sont en tous les cas des qualités qui ont été reconnues à notre past Présidente du Conseil général puisque Mme Martine Vorlet a été élue Vice-présidente de l'Assemblée constitutive de la fusion. Recevez Madame, toutes nos félicitations.

Je donne la parole pour le groupe fusion à M. Nicolas Schmidt qui nous fait un point-fusion.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Merci Mme la Présidente. Vous m'avez grillé certains points que je voulais mentionner et j'espère que je serai à la hauteur de ce que vous venez de dire.

C'est bien volontiers que nous vous donnons un compte rendu des travaux de l'Assemblée constitutive. Il avait été proposé qu'un point à ce sujet figure à l'ordre du jour afin de tenir au courant nos instances ainsi que la population et de permettre d'ancrer un débat large.

Le 1^{er} février 2018 a eu lieu la séance inaugurale de l'Assemblée constitutive sous la présidence du Préfet, M. Carl-Alex Ridoré. Cette séance a été préparée par le Comité pilotage qui réunit des Conseillers communaux des 9 communes du périmètre provisoire de la fusion, dont notre représentante Mme Belkiz Renklicicek. A l'ordre du jour figurait comme point fort le déroulement des travaux, l'adoption du règlement d'organisation de l'Assemblée et son budget sommaire. Un rapport détaillé élaboré par des experts externes servait de fil rouge à la séance, rapport que l'on peut trouver sur le site internet de la Préfecture.

Je propose de projeter au beamer quelques informations concernant les groupes de travail.

Afin de préparer la séance inaugurale, les représentants de Villars-sur-Glâne, à savoir Mmes Belkiz Renklicicek et Martine Vorlet, MM. Giordano Bizzozero, Frédéric Clément et moi-même, se sont rencontrés avec des membres des différents partis. Cette réunion a permis de nous concerter et de parler d'une voix pour Villars-sur-Glâne. Ainsi, nous avons réussi lors de la

séance à faire modifier le règlement de telle sorte que Mme Martine Vorlet a pu accéder à la Vice-présidence de l'Assemblée. Je la remercie pour sa disponibilité d'assumer cette tâche importante.

En outre, il a été décidé de la mise en place de 7 groupes de travail, à savoir Administration, Technique, Entretien, Ecole et Société, Finances, Développement et Politique. Chaque groupe de travail a pour tâche de formuler des propositions à l'Assemblée. La composition des groupes de travail a été communiquée le 8 mars.

Vous pouvez voir à l'écran les différents membres des groupes de travail. Finalement, par des appels d'offre, des experts externes ont été recherchés afin d'assister les travaux par rapport à la communication, les finances publiques et la héraldique.

Somme toute, les travaux ont commencé dans un esprit constructif et ont permis de poser une bonne base pour les prochaines étapes.

Pour la suite des travaux, des séances de l'Assemblée sont prévues les 6 juin, 26 septembre et le 5 décembre, toutes ces séances sont publiques. Une première communication publique sur les travaux de l'Assemblée devrait avoir lieu vers la fin de l'année. Cette communication se basera sur un concept de fusion.

Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour vos questions ou suggestions.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je constate qu'il n'y a pas de séance prévue avant le 24 mai 2018. Nous maintiendrons tout de même ce point à l'ordre du jour si les personnes qui participent aux groupes de travail désirent intervenir, outre la confidentialité nécessaire dans ces groupes, cela sera bienvenu.

Y a-t-il des questions aux membres de la constituante ? Tel n'est pas le cas, nous passons au dernier point de l'ordre du jour.

10. Divers

Mme Pascale Spicher, Présidente. A qui puis-je donner la parole pour les divers ?
M. Schnarrenberger.

M. Loris Schnarrenberger, Conseiller général. Le groupe PLR-PVL se permet de revenir sur les dernières actualités liées au projet de la piscine olympique.

En effet, la Liberté nous a récemment appris qu'un emplacement différent du projet initial était finalement à l'étude. Or, lors du Conseil général du 5 octobre 2017, au moment de clore le débat sur l'attribution d'un crédit d'étude pour la réalisation de la piscine olympique, M. François Grangier a posé la question de savoir si la possibilité d'envisager un autre endroit avait été étudiée. En guise de réponse, notre Conseiller général s'était vu opposer une fin de non-recevoir de Mme la Syndique, celle-ci ayant répondu de manière autoritaire, et sans consulter ses pairs, que le site ne serait pas changé et que le Conseil communal ne reviendrait pas sur cette question.

Quelle crédibilité pouvons-nous attribuer dès lors aux propos de notre Syndique quand on voit la situation actuelle du dossier !

En effet, à la lumière des derniers développements, force est de constater que ce discours est devenu difficile à comprendre et qu'il y a lieu de légitimement s'interroger sur le sérieux avec lequel ce dossier est géré. Du reste, par qui est-il géré et qui en est responsable au sein du Conseil communal ? Mme la Syndique, le responsable des sports, celui de l'aménagement ou la responsable des bâtiments ?

Le groupe PLR-PVL s'est toujours engagé favorablement pour la réalisation de ce projet important pour nos concitoyens. D'ailleurs M. Grangier, en tant que Conseiller d'Agglomération, a annoncé le dépôt d'une motion afin que l'Agglomération reprenne sous sa responsabilité les infrastructures sportives d'envergure. Nous verrons bien ce que le Comité et Conseil de l'Agglomération diront de cette motion, mais il est temps que les choses bougent et que des solutions soient trouvées.

Il apparaît à l'heure actuelle que ce dossier ressemble plus à un poulet sans tête qu'à un projet géré professionnellement. En outre, notre groupe constate que du temps aurait été gagné si la proposition d'un autre emplacement avait été considérée plus tôt. Ce projet est une vitrine pour notre Commune, notre crédibilité est en jeu. D'avance, merci pour vos explications.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Mon intervention va dans le même sens de ce que nous venons d'entendre. Dès lors, je vais m'adapter le mieux possible et apporter quelques éléments supplémentaires.

Nous avons voté ce crédit l'automne passé et depuis lors, il ne s'est rien passé si ce n'est ces 2 articles dans notre quotidien La Liberté. On ne va pas refaire toute l'argumentation. J'étais confiant à l'époque et là, je le suis de moins en moins. Je suis surtout surpris par l'attentisme et le revirement du Conseil communal. Ceci m'amène à formuler quatre questions :

- Pourquoi n'avance-t-on pas dans ce projet sachant que les besoins notamment scolaires sont évidents ?
- Où en est la Commission qui doit établir l'analyse financière pour laquelle on a voté un budget de Fr. 100'000.00 sur le montant de Fr. 400.000.00 que nous avons accepté ?
- Comment le Conseil communal entend-il mener ce projet rapidement avec efficacité ?
- Quand le Conseil général sera-t-il amené à voter le droit de superficie prévu pour cette piscine et quand aurons-nous une information claire et précise concernant la suite du projet ?

En conclusion, je trouverais très regrettable que ce projet capote dû à des hésitations, des tergiversations, des tracasseries administratives ou, pire encore, un manque d'enthousiasme du Conseil communal pour ce projet.

Il serait très regrettable et dommageable pour la population que ce projet ne se réalise pas.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Mme Uehlinger.

Mme Uehlinger Marie-Lucie, Conseillère générale. Je veux profiter des divers pour remercier le Conseil communal, et tout particulièrement le Service de M. Pierre-Emmanuel Carrel, de la mise sur pied du tri du plastique.

Je dois avouer que la brochure sur le tri des déchets, reçue en tout ménage début janvier, m'a d'abord surprise : on ne parlait en effet que de la collecte du flaconnage qui par ailleurs se fait déjà dans les magasins COOP et Migros.

Par contre, j'ai pu constater que le site de la Commune est maintenant tout à fait explicite sur ce qui peut être collecté, c'est-à-dire tout le plastique mou de ménage, liste et photos à l'appui.

Peut-on déjà tirer un premier bilan de ces premiers mois de tri ?

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Puisque l'on parle de plastique, j'ai une suggestion à vous proposer. Ne pourrait-on pas utiliser les verres de la Grange plutôt que des gobelets en plastique lors de nos séances ?

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'accord mais vous ferez la vaisselle M. Küttel ! M. Carnevale.

M. Angelo Carnevale, Conseiller général. Depuis le message concernant la passerelle, il s'est passé plusieurs années et je voudrais avoir des renseignements sur l'avancement de ce projet car le trafic a fortement augmenté dans ce secteur.

Je voudrais également avoir des renseignements au sujet de la zone de Bertigny notamment sur son affectation afin de rendre ce terrain attractif pour les nouvelles générations.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. J'aimerais aborder avec vous ce soir un sujet brûlant au sein des clubs sportifs de notre Commune, soit les décisions du Conseil communal sur le stationnement au Centre sportif du Platy et me fait l'écho, ce soir, des diverses inquiétudes des utilisateurs.

En effet, les Présidents des principaux clubs sportifs utilisant les infrastructures du Platy, ainsi que les membres de ces clubs sont dans l'incompréhension la plus totale suite à l'interdiction de stationner des véhicules devant le Dojo.

En étant conscients qu'il est louable de fermer cette place en journée afin de la mettre à disposition des écolières et écoliers pour l'apprentissage de la circulation cycliste, il est plus difficile de comprendre sa fermeture les soirs et les weekends.

En effet, aucune discussion n'a été menée avec les responsables des clubs, ni aucune information donnée avant de trouver sur place un panneau annonçant l'interdiction et surtout les sanctions qui seraient délivrées par la Police intercommunale...des amendes. Quel bel exemple d'un état répressif !

Encore une fois, comme dans le dossier de la piscine où la Commission d'aménagement n'a pas été consultée, cette fois-ci c'est peut-être la Commission des sports qui n'a pas été réunie afin de discuter de l'implication de cette décision pour les diverses sociétés. D'ailleurs, comme je l'ai déjà fait remarquer au Conseiller communal en charge des sports, cette Commission devrait être ouverte aux responsables des différents clubs sportifs car nous voyons très bien dans ce dossier qu'avec une discussion, de l'information et surtout un respect de ces derniers, des solutions plus pragmatiques auraient pu être trouvées.

Non..., au lieu de cela, une lettre laconique, envoyée par le responsable des sports au sein de l'administration de notre Commune est parvenue aux responsables après la mise en place des mesures. Certains ont été étonnés qu'elle n'ait même pas été signée par le Conseil communal. Vous vous plaigniez, il n'y a pas si longtemps, que ce n'était pas normal qu'un Conseiller communal de Villars-sur-Glâne soit reçu par un Chef de service en Ville de Fribourg pour traiter des dossiers importants et bien, vous faites exactement la même chose dans ce dossier.

En principe, avant de prendre des décisions, il y a souvent des visions locales organisées avec les Services communaux et les différentes personnes. Dans ce dossier, rien ! De plus, et au grand regret des responsables des clubs, peu de Conseillères et Conseillers communaux peuvent se rendre compte de la situation que vivent les dirigeants, les membres et les supporters de nos clubs sportifs, car ils ne sont malheureusement que peu ou pas présents afin de suivre les activités et d'encourager nos équipes.

L'argument avancé qu'il y a suffisamment de places à disposition sur les parkings inférieurs, soit près de l'étang, ne tient malheureusement pas longtemps face à la réalité. Ces parkings sont insalubres avec des nids de poules ou plutôt des nids d'autruches, qui rendent la circulation difficile. Ces parkings ne sont pas éclairés, de même que le chemin borgne qui amène les gens aux terrains de foot ou au Centre sportif. Certes, le chemin le long de la forêt est éclairé, mais il n'est pas praticable en hiver car non déneigé, ni entretenu afin de laisser place aux plaisirs de la luge et du bob. Et le basket est un sport qui se joue en...hiver !

Afin de changer les habitudes des gens, il faut leur donner envie de le faire. Ces parkings ne donnent pas envie tant que vous aurez les chaussures encrottées (je pense que les concierges des salles doivent vous en remercier). Les voitures sont giclées de boue jusqu'au toit et les chemins qui mènent au lieu des matchs et d'entraînement ne sont pas éclairés ni le parking sécurisé. Il est difficile de demander aux gens d'emprunter le chemin de campagne plein d'ornières au lieu de la route goudronnée et de leur faire accepter.

De plus qu'en est-il des semaines où l'armée occupera la quasi-totalité des places de stationnement ? Aucune réponse !

Le Président du Villars-Basket juge même cette situation comme dangereuse pour les enfants déposés par leurs parents. Ceux-ci n'ont plus de solution pour faire facilement demi-tour car une fois dans les parkings, ils arrivent les uns derrière les autres avec leurs véhicules et doivent faire plusieurs manœuvres afin de pouvoir rebrousser chemin.

C'est très dommage qu'on doive en arriver à discuter de ce sujet au Conseil général car, encore une fois, avec des discussions préalables de ces états de fait, nous aurions pu trouver des solutions bien plus éclairées.

Lors de mes différents contacts, j'ai également appris, à ma grande stupeur, que les Services techniques envisageaient d'utiliser des grillages afin d'obstruer certains passages car le gazon est endommagé vu que les gens n'utilisent pas les chemins piétons prévus.

C'est un centre sportif où les gens jouent et les enfants s'amuse. Est-ce que la Police intercommunale va également verbaliser les gens qui se promènent en dehors des chemins officiels ou les jeunes qui jouent sur le gazon, en dehors des lieux officiels ? Le Centre sportif du Platy est le poumon de Villars-sur-Glâne, mais ce n'est ni Wembley, ni les jardins de Versailles. Il doit être vivant « vivre et surtout laisser vivre ». A noter que dans d'autres contextes, des chemins provisoires sont facilement transformés en boulevards avec pistes cyclables et bancs d'agrément.

Mmes et M. les Conseillères et Conseillers communaux, il est vraiment temps de reprendre le contact avec la population et la réalité du terrain afin de ne pas seulement décréter des interdictions depuis votre tour d'ivoire de Moncor.

Allez à la rencontre des gens et discutez avec eux, n'est pas seulement bon durant les campagnes électorales, c'est également indispensable durant la législature afin d'éviter des

situations telles que celles que je viens de vous décrire. Il n'est pas trop tard afin de corriger le tir, les clubs attendent impatiemment votre réaction.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions dans les divers ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole à Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Tout d'abord, je vais répondre aux questions concernant la piscine. Les informations que je vous ai données émanaient d'une décision prise par le Conseil communal. Ce dernier étant une autorité collégiale, il m'appartenait de faire part de sa décision qui était une décision ferme.

Si j'ai toujours pris mes responsabilités quant à mes actes et mes propos, en revanche, je ne peux pas assumer une responsabilité pour laquelle je ne suis pas en cause. Après cette fameuse séance du Conseil communal, il y a eu quelques d'éléments que je qualifierais de nouveaux dans une certaine mesure. En particulier, l'étonnement, pour être polie, de la part de la Commission d'aménagement qui aurait aimé se prononcer et qui l'a fait savoir de manière assez ferme, sur l'emplacement que le Conseil communal avait retenu pour cette piscine. Ensuite, il y a eu un autre élément, à savoir une éventuelle possibilité de construire un cycle d'orientation. Dès lors, le Conseil communal a été saisi de l'approche de la Commission d'aménagement et une majorité du Conseil communal a décidé de revenir sur sa décision. Alors oui, je suis d'accord avec vous sur un point, nous n'avons pas été bons mais je refuse d'admettre que c'est uniquement une histoire de Syndique. Il y a eu peut-être une marche arrière mais il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis.

D'autre part, le dossier a été géré par plusieurs dicastères : celui du bâtiment, de l'aménagement du territoire, des relations économiques et des sports. C'est pourquoi tout cela a été émis sous ma responsabilité et que je vous ai fait part des décisions prises par le Conseil.

Aujourd'hui, il s'agit d'une pure question d'aménagement du territoire puisque je rappelle que le Conseil communal n'a pas remis en cause sa décision concernant l'accueil de cette piscine sur le territoire de la Commune. Il s'agit uniquement de voir s'il n'y a pas une meilleure opportunité pour l'emplacement de cette piscine compte tenu du fait qu'on nous a assez reproché de dévorer une part importante de terrain se trouvant dans un espace jusqu'ici préservé. Et si cette opportunité existe, est-ce qu'elle ne pourrait pas être analysée en même temps qu'une hypothétique hypothèse de construction d'un CO ? Nous avons été formellement abordés par l'Association des CO afin de savoir si nous serions d'accord, le cas échéant, d'accueillir également un CO sur le territoire de la Commune de Villars-sur-Glâne.

Tout cela est une question d'aménagement. Nous avons mandaté une entreprise spécialisée afin d'examiner la faisabilité d'un éventuel changement d'emplacement pour la piscine. Effectivement, cela donne une mauvaise image, je vous l'accorde. Les promoteurs de la piscine ont assez mal pris la chose, je vous l'accorde également, mais je pense qu'il est important que nous ayons une prise de position qui tient compte de tous les facteurs, toutes les sensibilités aussi bien des susceptibilités que les idéaux politiques, économiques, culturels et sportifs de façon à ce qu'on ne puisse pas nous reprocher ensuite d'avoir arbitrairement pris la décision.

Dès lors, c'est à M Marmier qu'il appartient de gérer le dossier qui ressort de l'aménagement. M. Marmier pourra répondre à vos questions sur la suite de la procédure.

Je voudrais aussi répondre à M. Grangier au sujet du parking et sur le fait que le courrier n'a pas été signé par le Conseil communal ? La réponse est simple, ce courrier n'a pas été soumis au Conseil communal.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Est-ce que M. Marmier veut s'exprimer ?

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Effectivement on ne voit pas beaucoup d'avancées sur le droit de superficie. Les études, y compris l'aspect densification autour du Centre sportif ainsi que les coûts supplémentaires occasionnés, sont en cours, tout comme l'analyse financière demandée par le Conseil général. Nous attendons les premiers résultats d'ici deux semaines. Dès que nous aurons ces éléments en main, nous pourrons établir le calendrier et le droit de superficie pourra être soumis au Conseil Général.

Je précise également que la Commission d'aménagement a été unanime sur cet aspect de bien calculer la potentialité du site et ne pas gaspiller inutilement du terrain.

Concernant la question de M. Carnevale au sujet de la passerelle, ce projet est lié à la route d'accès à l'HFR. Le projet définitif des terrains de Bertigny devrait bientôt être mis à l'enquête. Parallèlement, il y a le projet de réorganisation du carrefour de Belle-Croix où les avant-projets sont en cours d'élaboration. On devrait obtenir, d'ici quelques mois, le permis de construire pour la passerelle qui a été votée par le Conseil général et dont le subventionnement a également été voté par le Conseil d'Agglomération.

Concernant le stationnement au Centre sportif du Platy, je tiens à préciser qu'il n'y a jamais eu d'autorisation de stationner devant le Dojo. La volonté est de remettre cet espace à

disposition des autres utilisateurs car il n'y a pas que les clubs qui utilisent cette espace mais aussi des jeunes qui jouent, en été, et les week-ends à toute heure. C'est un espace qui est public qui ne peut pas seulement être utilisé pour parquer. Vous mentionnez également que des autres parkings existants sont inutilisables. Le Conseil communal ne partage pas ce point de vue. Il est vrai que, peut-être, une habitude s'est installée pour utiliser cette espace et que nous aurions dû anticiper la suppression de cette tolérance et prendre contact avec les clubs locaux. Je regarderai avec M. Pierre-Emmanuel Carrel pour essayer de rattraper ce faux pas que je peux admettre.

Par rapport à l'utilisation ou la pose de grillage que vous avez évoquées, je n'en ai pas connaissance. Je ne sais pas d'où vous tenez cette information !

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Pierre-Emmanuel Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller Communal. Je remercie Mme Uehlinger pour ses propos. Il est un peu tôt pour faire un bilan. Mais pourquoi pas le mentionner dans un prochain bulletin communal et de rappeler également aux habitants que ce tri existe.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ?
M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. J'interviens en plénum afin que la discussion soit protocolée. Je m'inquiète sur les propos de Mme la Syndique qui mentionne qu'elle n'est pas au courant des dossiers et que le Conseil communal n'est pas au courant de la fermeture avec des grillages. Je me pose la question de savoir qu'elle est la puissance des chefs de service dans notre Commune par rapport aux Conseillers communaux. C'est une remarque que je vous donne sur le vif par rapport aux réflexions.

C'est le Président du judo, très bien informé du sujet, qui m'a transmis l'information lors d'un entretien.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Il y aura donc des choses à éclaircir. La parole n'étant visiblement plus demandée, nous arrivons au terme de cette séance. Je vous remercie pour la tenue des débats. Je prie les personnes qui ont des interventions écrites, d'impérativement les transmettre au secrétariat. Si vous pouvez le faire par courriel, c'est encore mieux, ce qui va beaucoup plus vite pour la transcription du procès-verbal et qui est une réelle aide.

Je vous invite à partager la verrée prévue au terme de notre rencontre pour prolonger les débats de manière informelle. Nous nous retrouvons à 19h30, le jeudi 24 mai, pour notre prochain Conseil général. Et d'ici là, encore merci pour votre participation et votre attention. Bonne fin de soirée.

La séance est levée à 22 heures 28.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

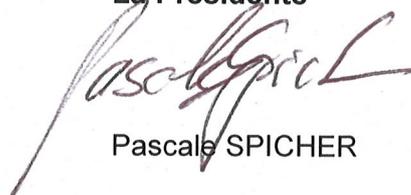
Le Secrétaire



Emmanuel ROULIN



La Présidente



Pascale SPICHER

Frais scolaires – subsides communaux

Activités - Matériel	Subvention communale
Journées sportives - camps	De 20.00 à 40.00 francs / élève selon le degré
Courses d'écoles	De 12.00 à 17.00 francs / élève selon le degré
ACM/ACT	De 25.00 à 50.00 francs / élève selon le degré
Fournitures scolaires y c. papier, petit matériel et forfait ACT, ...	101.10 fr. (1-2H) et 112.15 fr (3-8H) /élève (inscrit au budget 2018)

Frais scolaires – subsides communaux

	A la charge de la commune	A la charge des parents
Fournitures scolaires	CHF 140'503	
Courses d'écoles	CHF 22'107	CHF 10'230
Camps verts, de ski, de vélo	CHF 36'309	CHF 40'520
Activités sportives (journées de ski)	CHF 14'640	CHF 16'582
Moniteurs et cuisiniers pour les activités sportives, patinoire, piscine y c. transports	CHF 101'115	
Activités culturelles	CHF 12'000	
Total	CHF 330'795	CHF 63'121

Groupes de travail :

Ecoles et Société (générations, social, culture) :	Frédéric Clément
Entretien (voirie, routes, forêts) :	Frédéric Clément
Développement (aménagement, transport, promotion):	Nicolas Schmidt
Finances (comptabilité, informatique, immeubles):	Martine Vorlet (Vice-présidence de l'Assemblée)
Politique (législatif, exécutif, opinion public):	Giordano Bizzozero
Technique (SI, déchets, immeubles, sécurité):	Giordano Bizzozero
Administration (RH, Accueil, Information):	Belkiz Renklicicek (Comité de pilotage)

Dates des réunions de l'Assemblée : 6 juin, 26 septembre, 5 décembre 2018

Plus d'info : <http://www.fr.ch/pref/fr/pub/psa/fusion-grand-fribourg.htm> (Préfecture, Grand Fribourg)